OMERS

Rapport annuel

CROISSANCE DE L'ACTIF DE PLACEMENT DEPUIS 1974

VALEUR MARCHANDE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

Par son importance, notre actif, qui a été multiplié par 56 depuis 1974, nous fournit la capacité de générer les rendements nécessaires au service des rentes de retraite.

CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Le chiffre des rentes versées a nettement augmenté et cette tendance va se poursuivre alors que les baby boomers arriveront à la retraite.

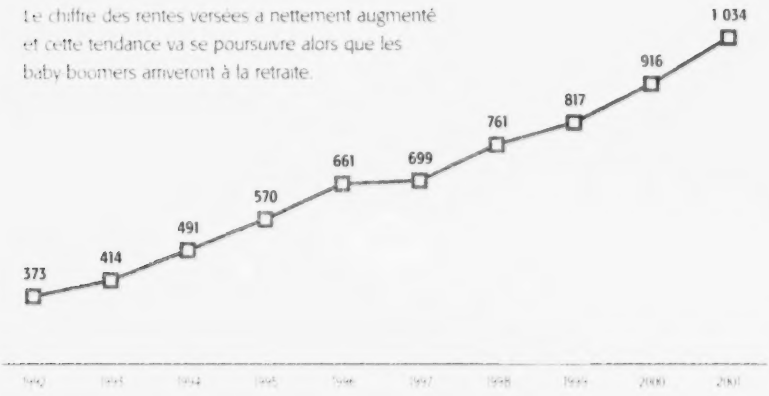

TAUX DE RENDEMENT OMERS C. OBJECTIF DE PROVISIONNEMENT

(EN POURCENTAGE)

Les résultats à long terme continuent de surpasser notre objectif de provisionnement malgré un rendement négatif sur un an.

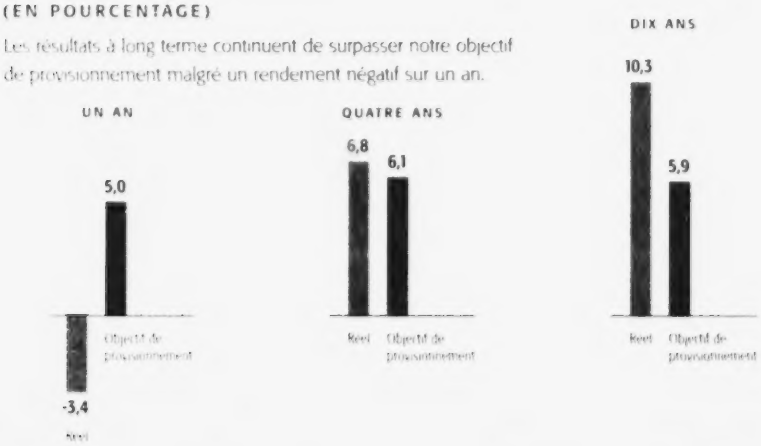

Les rendements de toutes nos catégories d'actifs

ont surpassé nos indices repères malgré la médiocrité des résultats des marchés des actions. Nous versons plus de prestations, mais nos placements continuent de générer les résultats à long terme nécessaires au financement des prestations garanties.

RÉPARTITION DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2001

Par sa diversification, notre portefeuille de placements minimise les risques, génère des rendements stables et nous permet de maintenir la modicité des taux de cotisation.

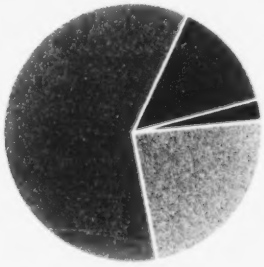

60,0 [illegible]

13,9 % Biens immobiliers

2,6 % Obligations à rendement réel

Autres passifs sur placements

ACTIF ET PASSIF ACTUARIELS AU 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

Nous continuons d'afficher un excédent malgré des résultats négatifs à court terme.

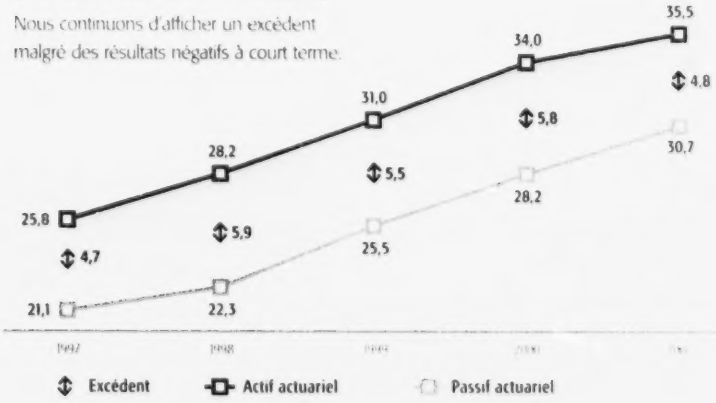

La certitude,
où allez-vous la trouver?

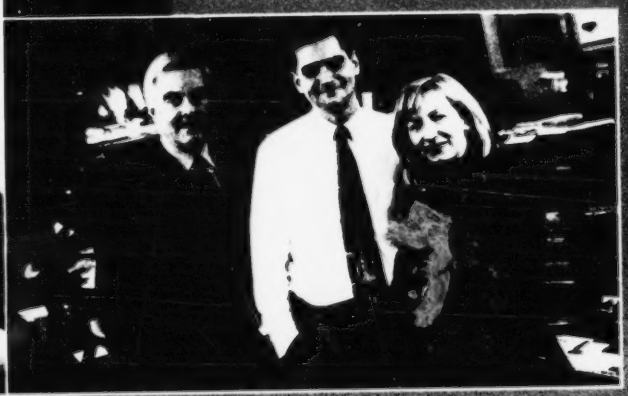

103-01430

Partout en Ontario, plus de 300 000 employés et retraités municipaux comptent sur OMERS pour envisager leur avenir financier avec confiance.

Nous devons être dignes de leur confiance et à la hauteur de leurs attentes par une gestion prudente et responsable.

Bâtir pour l'avenir

Cette année encore, OMERS a réussi à afficher une situation financière solide à la fin de son exercice en dépit d'une situation extrêmement instable et dans l'ensemble négative des marchés des actions en 2001. La sécurité des rentes des participants reste totale et nous continuons de fournir des prestations avantageuses moyennant un coût relativement modique.

Sécurité des rentes – difficulté des choix

En tête de liste de nos priorités nous plaçons toujours la protection de la sécurité du régime. Nous tenons absolument à ce que le régime dispose des fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements courants et futurs en matière de retraite, et à ce que la stratégie de placement mette autant l'accent sur la préservation du capital que sur la maximisation des rendements.

Le rendement négatif des marchés des actions en 2001, exacerbé par l'atmosphère d'incertitude résultant des événements du 11 septembre, nous a amenés à réexaminer l'incidence financière des modifications du régime annoncées en 2000. Le Conseil a décidé de maintenir l'interruption du versement des cotisations jusqu'au 31 décembre 2002 et maintiendra la mesure relativement peu coûteuse d'élimination plus progressive du programme de retraite anticipée.

La décision de reporter 1,4 milliard de dollars de prestations de retraite améliorées suite à la réduction du pourcentage de coordination avec le Régime de pensions du Canada (RPC), ainsi que le crédit de cotisation de 1,4 milliard de dollars pour les employeurs imposé par le gouvernement, fut parmi les plus difficiles à prendre. Nous savions qu'elle décevrait les retraités. Mais nos participants actifs et retraités peuvent continuer à compter sur un revenu futur sûr et garanti, indépendamment des fluctuations des marchés des capitaux.

Progression vers l'autonomie Parmi ses principales fonctions, le Conseil établit l'orientation stratégique future d'OMERS. En 2000, le gouvernement de l'Ontario a demandé au Conseil de consulter les employeurs, les employés, les retraités et leurs associations, et de recommander la meilleure façon de transférer la responsabilité de la province en matière de nomination des membres au Conseil et de modification du régime à ceux qui financent le régime. Nous avons entrepris un vaste programme de consultation en 2001 et nous présenterons une recommandation au gouvernement en 2002.

Nos réussites passées prouvent que nous avons déjà en place un système de régie efficace, mais nous devons trouver une solution qui fournit à OMERS les moyens de faire en sorte que les promoteurs du régime, et non la province, assument pleinement la responsabilité de son avenir.

Remerciements Au nom du Conseil, je remercie la direction qui, par son professionnalisme et son dur labeur, a réussi à relever les défis de l'année écoulée. Je remercie aussi tous les employés d'OMERS qui ont contribué à renforcer notre confiance en l'avenir.

Walter Borthwick
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Confiance

La sécurité financière de nos participants est la raison d'être d'OMERS. Nous savons qu'ils comptent sur nous pour atteindre leurs objectifs de retraite et nous assumons cette responsabilité avec le plus grand sérieux.

Nos antécédents révèlent des résultats de placement de premier ordre, des services de retraite adaptés, ainsi que de bonnes méthodes de régie et de reddition de comptes aux participants au régime par l'intermédiaire d'un conseil en cogestion. Mais comment pouvons-nous continuer d'apporter à nos participants la certitude qu'ils attendent de nous?

Table des matières

11 Services de retraite
16 Services de placement
23 Conseil d'OMERS
27 Situation financière du régime
34 États financiers consolidés et notes

Sécurité et valeur

La préservation de la sécurité du régime de retraite OMERS est, et sera toujours, notre priorité première. Nos participants veulent avoir la certitude qu'ils pourront compter sur leurs prestations le jour où ils prendront leur retraite. OMERS fournit des prestations concurrentielles et particulièrement avantageuses compte tenu des cotisations que versent les employeurs et les participants actifs.

Performance et vigueur

Les résultats à long terme de nos placements dépassent régulièrement le besoin de capitalisation du régime. Nous gérons les risques avec rigueur pour pouvoir respecter les engagements financiers futurs du régime en accordant une attention égale à la préservation du capital et à l'optimisation des rendements.

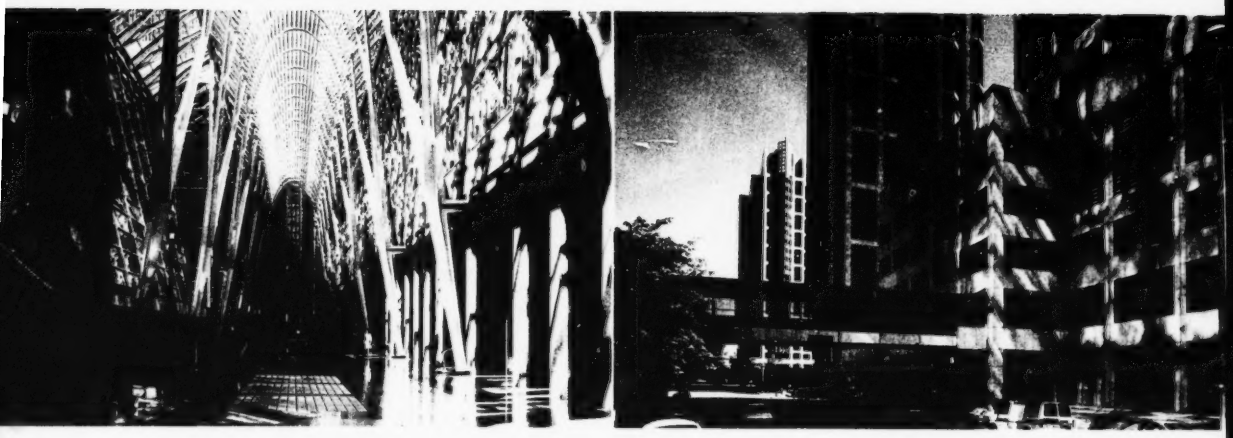

Excellence globale

OMERS continue d'améliorer très nettement la qualité du service à la clientèle : service plus rapide et plus personnalisé, et meilleur accès à l'information. Le développement des moyens de communication électroniques conviviaux rehaussera la satisfaction des clients. Nous nous classons parmi les 100 premiers employeurs au Canada. Nous devons ce rang à notre volonté d'attirer et de garder les meilleurs spécialistes de l'administration des régimes de retraite, de la gestion des risques et des placements, ainsi qu'au dynamisme de nos dirigeants.

L'avenir, c'est notre affaire

OMERS continue de bâtir un avenir dominé par la confiance en se fondant sur ses 40 années de rendements des placements fiables à long terme et de service axé sur les attentes de ses clients. Cet optimisme se retrouve dans le nouveau symbole d'OMERS adopté l'an dernier, ainsi que dans le slogan «Bâtir pour l'avenir» qui résume à la fois notre engagement envers les participants et l'espoir qu'ils sauront aussi préparer leur retraite.

Une réputation enviable d'investisseur Nous avons la réputation enviable d'être un organisme de placement qui sait concentrer son action et réussir. Nous avons su conserver un vaste actif de qualité tout en accordant des améliorations, comme la protection garantie contre l'inflation pour les retraités et une économie appréciable pour les employeurs et les participants actifs au cours des trois années et demie écoulées d'interruption du versement des cotisations. Les prestations de retraite ont totalisé 3,6 milliards de dollars au cours de la période et ont été versées exclusivement à même le revenu de placement.

La viabilité financière du régime reste principalement liée aux placements. J'invite les participants à lire les parties de ce rapport qui traitent des placements. En 2001, nous avons pris des décisions importantes pour atténuer l'impact de l'instabilité des marchés des actions en maintenant une composition de l'actif qui fait une large place aux placements privés en actions, aux placements immobiliers et autres éléments d'actif qui favorisent la stabilité du revenu. Nous avons remplacé des actions canadiennes par des actions américaines et internationales lorsqu'il nous est apparu probable que les rendements seront plus intéressants et moins instables au cours des prochaines années dans ces deux secteurs géographiques.

Simultanément, dans le cadre de nos efforts de gestion des risques et de stabilisation des rendements, nous avons adopté des programmes de couverture contre les fluctuations des devises.

Ces mesures sont conformes à notre principe visant à obtenir des rendements de placement capables de nous permettre de faire face à tous nos engagements de retraite courants et futurs. Nous considérons que nous devons limiter notre risque de placement à ce qui est nécessaire pour assurer la viabilité financière du régime. Nous sommes bien positionnés pour résister aux incertitudes susceptibles de caractériser l'économie mondiale et les marchés des capitaux au cours des prochaines années, lorsque les rendements des placements devraient être plus modestes que ceux que nous avons connus au cours des années 1990.

Amélioration des relations avec la clientèle

Ces dernières années, nous nous sommes efforcés prioritairement de forger des relations plus positives et adaptées avec les employeurs et les participants actifs et retraités. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés, même s'il reste encore beaucoup de travail à faire.

Les participants au régime exigent davantage de renseignements et veulent les obtenir plus rapidement, notamment par voie électronique. Ces dernières années, nous avons investi dans des technologies nouvelles et la formation du personnel, et nous avons refondu les services d'administration des retraites. Comme on peut le lire à la section sur les services de retraite, ces mesures ont déjà abouti à des améliorations impressionnantes de rapidité et de qualité du service.

Les fruits de nos efforts seront encore plus remarquables à l'avenir, d'autant plus que notre Conseil a inclus le service à la clientèle parmi les objectifs prioritaires de notre nouveau plan stratégique de trois ans.

Bien que le commerce électronique ait fait des progrès récemment, il en est encore à ses débuts. Nous procédons méthodiquement pour concevoir et proposer un plus vaste choix de services à la clientèle par Internet qui soient sûrs et rentables.

Avec l'accent mis sur l'excellence du service à la clientèle et le recours à une infrastructure de fourniture des services par voie électronique, les employeurs et les participants devraient voir les services s'améliorer de façon significative.

Valeur par excellence

Nos taux de cotisation normaux sont inférieurs à ceux qu'exigent d'autres grands régimes de retraite du secteur public en Ontario; malgré cela, ce que nous offrons est particulièrement avantageux. Ainsi, nous continuons d'offrir les mesures les plus intéressantes en matière de rente de retraite anticipée non réduite. Nos prestations de survivant sont supérieures à celles de nombreux régimes et rares sont ceux qui offrent la même protection garantie contre l'inflation. En outre, nous nous démarquons par rapport à la quasi-totalité des régimes en partageant une partie de l'excédent avec les participants actifs et retraités, et avec les employeurs par l'interruption du versement des cotisations et l'amélioration des prestations.

Nous sommes fiers d'avoir réussi à ne pas relever les taux de cotisation tout en améliorant de façon responsable les prestations du régime.

Remerciements

Je tiens à remercier le Conseil pour son leadership au cours d'une année difficile et pour avoir pris des décisions délicates mais nécessaires pour renforcer la sécurité permanente du régime. Je remercie aussi nos employés qui ont nettement amélioré la qualité de notre service à la clientèle et qui ont notamment élaboré des solutions Internet originales à l'intention de tous les intéressés. Nos spécialistes des placements ont respecté les principes de prudence qui ont de nouveau permis à OMERS d'obtenir des rendements supérieurs à ceux des marchés sur lesquels nous investissons.

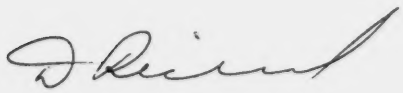

Dale E. Richmond
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Renforcer la confiance de nos clients

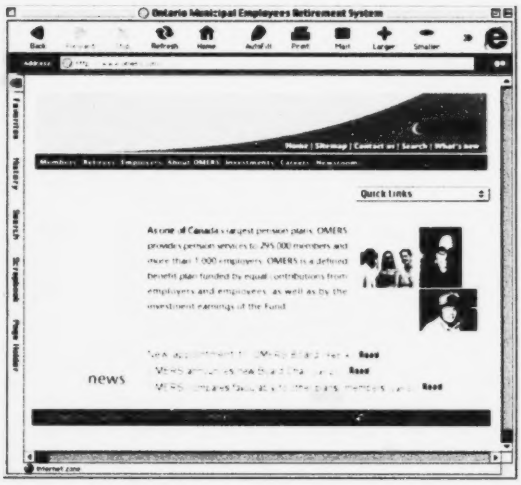

OMERS a construit des systèmes technologiques perfectionnés et réorganisé son administration des retraites pour réussir à traiter un volume de transactions accru et à fournir un service plus rapide et plus complet. En 2002, nous pourrons commencer à profiter de ces bases nouvelles pour atteindre des degrés d'efficacité encore supérieurs dans le cadre de notre objectif d'excellence du service à la clientèle.

Les chiffres de nos communications annuelles avec les participants actifs et retraités sont impressionnants puisque nous rencontrons plus de 10 000 personnes, répondons à plus de 100 000 appels téléphoniques et à 4 000 messages électroniques. Dans le cadre des relations que nous entretenons avec près de 1 000 employeurs, nous organisons des séances de formation pour leur personnel pour leur communiquer les nouvelles mesures d'efficacité administrative.

Il nous faut pouvoir répondre aux demandes de service croissantes du fait que les prestations changent, que davantage de participants choisissent la retraite anticipée, que les participants demandent plus de précisions sur leurs choix en matière de retraite, que davantage de retraités se renseignent sur la sécurité de leur rente de retraite et que les employeurs recherchent des moyens simplifiés de soumettre leurs données. Notre solution consiste à mettre en place une organisation de service à la clientèle qui améliorera le degré de satisfaction des employeurs et des participants dans leurs relations avec OMERS.

La progression vers l'excellence

Au cours de l'année écoulée, nous avons réellement amélioré les services à la clientèle. Par exemple, entre le début et la fin de l'année, notre temps moyen de traitement des prestations de retraite a été ramené de 18 à sept jours. Nous avons aussi réduit sensiblement le nombre de jours nécessaire au traitement d'une estimation de rente de retraite de 32 jours en janvier à un jour à la fin de l'année.

Nous avons aussi réalisé un gain de rendement grâce au programme pilote qui permet aux employeurs d'accéder électroniquement à nos dossiers sur les participants, de les visionner et de déterminer à quel stade de traitement se trouvent les demandes qu'ils nous ont soumises. Ce service sera offert à tous les employeurs en 2002 et sera assorti d'un programme de formation pour le personnel des employeurs.

De nombreux autres petits progrès sont révélateurs de l'amélioration de la culture axée sur la clientèle, comme la distribution directe aux participants au régime des bulletins au lieu de passer par leur employeur. Nous avons procédé à un examen approfondi de nos systèmes téléphoniques en 2001 pour trouver de meilleurs moyens de faire face au nombre croissant des appels. Un centre d'appels, doté de spécialistes ayant reçu une formation poussée, sera créé au cours des deux prochaines années.

À partir de 2002, nous allons faire le suivi de la satisfaction des clients concernant les appels ou les transactions pour vérifier que nous tenons compte des attentes des intéressés et continuer à bâtir un organisme de service adapté à leurs besoins.

PROFIL DES PARTICIPANTS

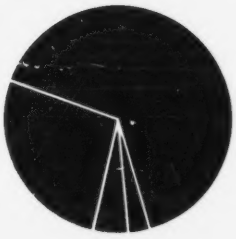

65 %	Participants actifs	201 937
3 %	Participants à rente différée	9 432
5 %	Participants inactifs	16 166
27		
	TOTAL	312 048

Accélération du service aux participants

Des sondages effectués en 2001 ont confirmé que les participants actifs et retraités reconnaissent que nous fournissons des renseignements exacts et utiles, et que nous les tenons informés; ils souhaiteraient cependant que le service soit plus rapide et plus personnalisé.

La plupart des participants s'y connaissent en technologie et le site Web est en train de devenir un instrument fondamental de partage de l'information. Un grand nombre de renseignements sur les prestations sont désormais accessibles en ligne. L'an dernier, nous avons ajouté une option électronique de renseignements sur les rentes de retraite intitulée *Pension News* et une zone de dialogue où les participants peuvent faire part de leurs expériences de planification de la retraite.

Estimator, notre calculatrice de rente de retraite lancée en 1999, est très populaire; près de 11 000 personnes par mois y accèdent. Ce programme de planification des rentes de retraite de premier ordre permet aux participants de faire des calculs portant sur leurs options de retraite dans un avenir éloigné.

Nous examinons d'autres possibilités de communication interactive par Internet avec les participants actifs et retraités, notamment l'accès à leur propre dossier.

Soutien aux employeurs

Nos recherches nous ont aussi permis de constater que les employeurs apprécient que nous sovons capables de maintenir des taux modiques de cotisation, qu'ils sont satisfaits de la communication des changements apportés au régime et qu'ils se réjouissent de l'exactitude des données. Ils voudraient cependant obtenir un service plus rapide ainsi qu'une plus grande accessibilité à OMERS, leur conseiller confidentiel sur les questions de retraite.

Notre Système des services aux participants, conçu spécialement pour OMERS, a déjà démontré son utilité en facilitant le relèvement des normes de service. Nous affichons chaque mois sur notre site Web la mesure dans laquelle nous avons atteint les normes préétablies de service aux participants. Le Contrôleur du service à la clientèle, le premier rapport du genre sur la responsabilité publique dans le secteur des retraites, révèle l'esprit de concurrence qui alimente notre volonté de service novateur.

NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

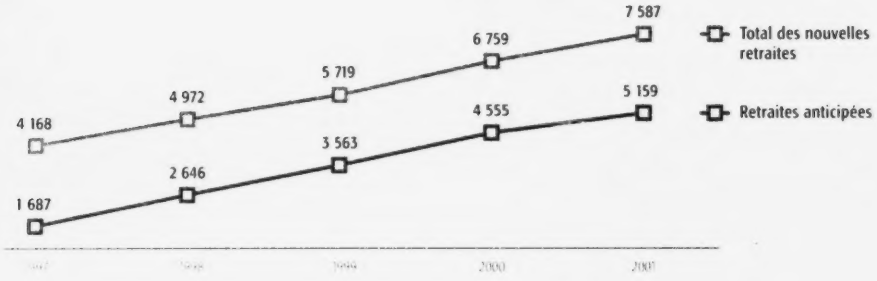

Du fait de l'efficacité accrue du service, nous avons pu réduire considérablement le temps moyen de traitement des demandes de rente de retraite. Nous avons réalisé des gains analogues de temps de traitement des demandes de cessation d'emploi, des estimations de rente, des prestations d'invalidité et des rachats.

Nous nous concentrerons en 2002 sur l'amélioration continue du service à la clientèle par un meilleur acheminement de l'information et des documents, ainsi qu'un transfert accéléré des données.

Le contrat de rente de retraite

La rente de retraite de base garantie par OMERS est calculée à raison de 2 % de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant multipliée par le nombre d'années de service crédité, jusqu'à concurrence de 35 années. Les participants qui comptent 35 années de service crédité cessent de cotiser. OMERS fournit une prestation de raccordement supplémentaire aux participants qui partent en retraite anticipée; elle correspond approximativement à la prestation du Régime de pensions du Canada (RPC) qu'ils toucheront à 65 ans. À cet âge-là, la rente d'OMERS est intégrée à celle du RPC.

Les rentes des participants varient considérablement du fait de la diversité inhérente au régime OMERS. Le salaire moyen en 2001 s'élevait à environ 44 700 $ et la nouvelle rente moyenne à 17 912 $. Cela reflète la moyenne des années de service des nouveaux retraités étant donné que la plupart des participants partent en retraite alors qu'ils ont accumulé un nombre d'années de service bien inférieur au maximum.

Les rentes versées aux retraitées ont augmenté de 118 millions de dollars pour atteindre plus de 1 milliard de dollars en 2001 alors que le nombre des retraités a augmenté de 6 % et atteint 84 513 personnes, chiffre qui comprend les participants qui touchent une rente d'invalidité, les conjoints survivants et les enfants à charge.

Sur les 7 587 nouvelles demandes de retraite traitées en 2001, 68 % portaient sur des retraites anticipées. En 2000, les nouvelles rentes de retraite avaient totalisé 6 759 et sur ce chiffre 67 % correspondaient à des départs en retraite anticipée.

CROISSANCE DU NOMBRE DES RETRAITÉS

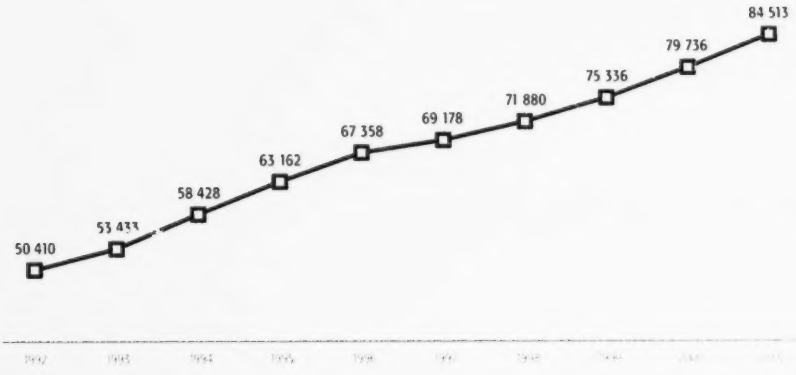

Situation des améliorations du régime

Il est maintenant prévu que la mesure d'interruption du versement des cotisations par les employeurs et par les participants actifs qui remonte à août 1998 sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2002, d'après la plus récente évaluation actuarielle du régime.

Lorsque le versement des cotisations reprendra, les taux augmenteront progressivement pour revenir à la normale en trois ans. Pour les participants qui ont le droit de partir à la retraite à 65 ans, le taux de cotisation normal s'élève à 6 % du salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et à 7,5 % par la suite. Le taux pour les participants qui ont le droit de partir à la retraite à 60 ans (policiers et pompiers) s'élève à 7 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 8,5 % au-delà. Le MGAP est de 39 100 $ en 2002.

En 2001, le gouvernement de l'Ontario a approuvé notre proposition d'élimination plus graduelle des incitatifs à la retraite anticipée. Les participants qui sont à 15 années ou moins (au lieu des dix années normalement prévues) de leur âge de retraite peuvent partir en retraite anticipée sans être pénalisés jusqu'au 31 décembre 2003, à condition d'arriver au chiffre minimum combiné de l'âge et des années de service. Cette mesure a été utile aux participants et aux employeurs au cours de la période de restructuration prolongée dans le secteur municipal.

Nous avons augmenté les versements de rente l'an dernier en réduisant la formule de calcul de la coordination des prestations d'OMERS avec celles du Régime de pensions du Canada lorsqu'un participant atteint l'âge de 65 ans. Le gouvernement provincial nous a aussi autorisés à donner suite à une réduction supplémentaire du pourcentage de coordination avec le RPC. Mais en raison de la situation économique actuelle mentionnée dans le rapport du président du Conseil, le Conseil a décidé de suspendre l'application de la nouvelle amélioration des rentes de retraite.

Une stratégie qui inspire confiance

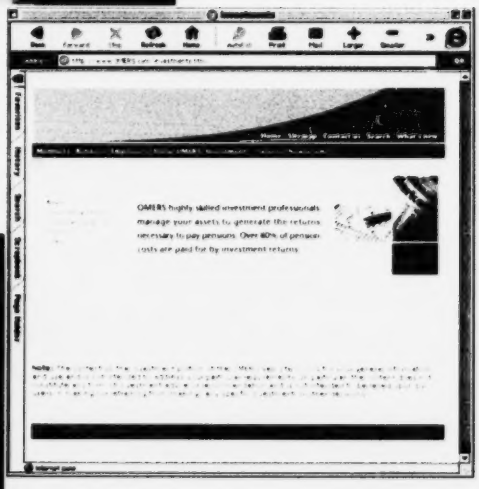

COMPARAISON DES RENDEMENTS SUR 1 AN, 4 ANS ET 10 ANS

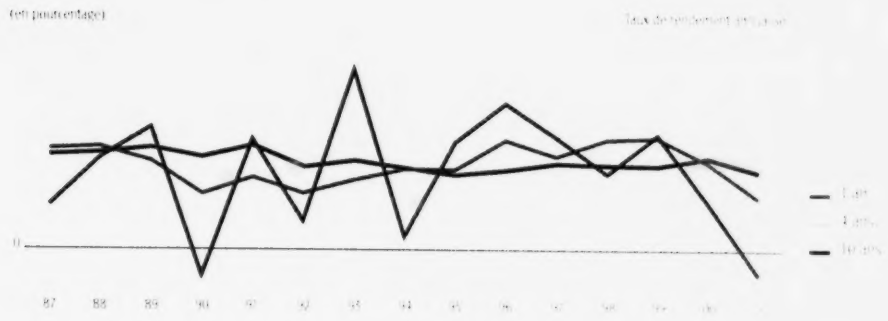

Les compétences approfondies de notre organisme de placement et la solidité de notre stratégie de placement ont révélé leur vraie valeur en 2001, une année de turbulences sans précédent sur les marchés boursiers du monde entier.

Notre objectif prioritaire est de préserver le capital qui nous a été confié et d'obtenir des rendements raisonnables durant chaque cycle du marché afin de pouvoir remplir les engagements à long terme du régime en matière de rentes de retraite. En 2001, OMERS a considérablement optimisé le régime. Nos antécédents révèlent que nous avons régulièrement affiché une des meilleures performances à long terme dans le secteur des régimes de retraite.

Objectif de placement — Tous les ans, un actuaire indépendant évalue les besoins de capitalisation du régime pour s'assurer que la valeur de l'actif investi dépasse la valeur actuelle de toutes les prestations de retraite promises aux participants. Ces besoins de capitalisation sont actuellement fixés à 4,25 % par année au-dessus du taux d'inflation. Même si le taux d'inflation au Canada a été faible ces dernières années, on prévoit qu'il atteindra 3 % par année à long terme. Par conséquent, nous visons un taux de rendement nominal de 7,25 % pour les prochaines années.

Notre objectif est d'obtenir des résultats supérieurs à nos besoins de capitalisation, de manière à ce que le régime maintienne un excédent d'actif par rapport au coût des retraites à titre de réserve pour éventualités contre le risque de baisse à court terme de la valeur des placements. Cet excédent permet de stabiliser les taux des cotisations à la longue.

Philosophie de placement — Notre politique de placement est caractérisée par la prudence et la gestion des risques. Étant donné la nécessité d'obtenir un revenu de placement qui permette de verser les rentes de retraite au cours des 20 ou 30 prochaines années, nos spécialistes des placements savent évaluer le degré de risque qu'il nous faut assumer et gérer pour atteindre les objectifs de placement à long terme du régime. Ils choisissent par conséquent pour OMERS une composition d'actif qui répartit le risque parmi diverses catégories d'actif et offre les meilleures chances de faire face aux obligations de retraite actuelles et futures sans qu'il soit nécessaire de relever les cotisations des participants et des employeurs.

POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

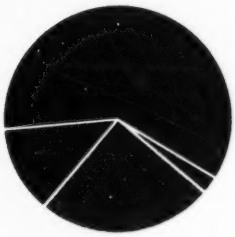

60,0 % Actions

12,5 % Biens immobiliers

25,0 % Titres à revenu fixe

2,5 % Placements à court terme

Modification de la répartition de l'actif

En 2001, nous avons apporté d'importantes modifications à la répartition de notre actif, comme l'indique le tableau suivant. Chaque catégorie d'actif est assortie d'un profil risque-rendement différent ainsi que d'un délai d'optimisation du rendement différent.

	2000 (en %)	2001 (en %)
Actions canadiennes	35,0	25,0
Actions étrangères	25,0	35,0
Titres de créance canadiens	20,0	25,0
Titres de créance étrangers	5,0	0,0
Obligations à rendement réel	0,0	2,5
Biens immobiliers	12,5	12,5
Espèces	2,5	0,0
	100,0	100,0

La plus grande partie de l'actif, soit 60 %, est placée en actions. Comme nous l'avons constaté en 2001, les actions inscrites à la cote peuvent être excessivement volatiles à court terme. Cependant, malgré cette volatilité et des rendements négatifs à l'occasion, par rapport aux obligations et aux placements immobiliers, les actions devraient générer de meilleurs rendements à long terme.

Au premier trimestre de 2001, nous avons substitué des actions étrangères à des fonds placés en actions canadiennes, conformément à la répartition révisée de notre actif. Nous avons fait ce choix parce que nous prévoyons que les actions étrangères offriront de meilleurs rendements à long terme que les actions canadiennes et qu'elles atténueront la volatilité, ce qui se traduira par la réduction du risque global. Nos placements en titres de créance se composent pour l'essentiel d'obligations qui présentent en général un degré moindre de risque et d'instabilité que les actions. Les obligations fournissent un revenu régulier et le capital initial est restitué à l'échéance.

Les biens immobiliers ont offert, par le passé, une protection efficace contre l'inflation, contrebalançant les effets de l'indexation des prestations de retraite. Le rendement de l'immobilier commercial devrait se situer entre celui des obligations et celui des actions. Afin de pouvoir en tirer profit, nous avons augmenté nos placements immobiliers pour les porter à la limite supérieure permise par notre politique de répartition de l'actif.

TAUX DE RENDEMENT DES CATÉGORIES D'ACTIF PAR RAPPORT AUX INDICES REPÈRES

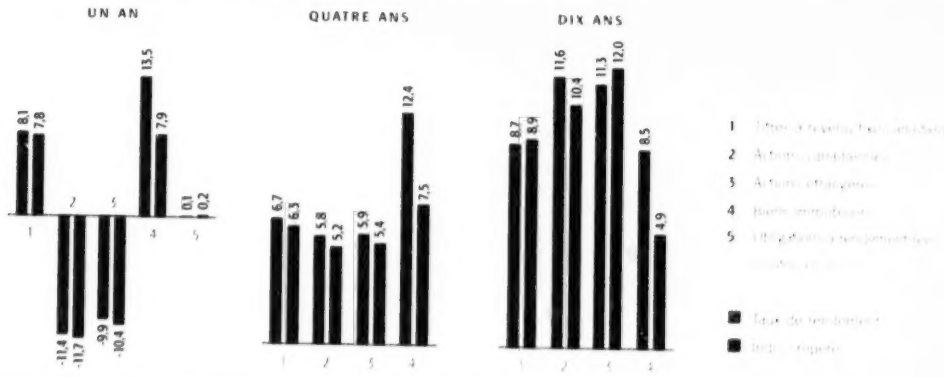

Les obligations à rendement réel procurent des rendements rajustés en fonction de l'inflation qui correspondent le mieux aux versements de rentes de retraite indexées, d'autant plus que la plupart de ces obligations arrivent à échéance dans plus de 20 ans. Les émissions de ces produits, qui présentent certes un grand attrait pour un régime versant des prestations indexées, sont toutefois peu nombreuses.

Placements étrangers La partie de l'actif total qui était placée hors du Canada au moyen de placements directs et de contrats sur instruments dérivés et qui est calculée en fonction de sa valeur marchande, s'est chiffrée à environ 35,9 %. Cette augmentation par rapport à 27,6 % l'exercice précédent témoigne de notre conviction que la diversification internationale donnera sans doute de meilleurs résultats à long terme. La valeur comptable de la répartition de notre actif respecte la limite de 30 % que le gouvernement fédéral a imposée sur les biens étrangers.

Cette partie de l'actif total étant maintenant affectée à sa valeur marchande aux actions étrangères, les fluctuations des devises pourraient avoir une incidence sur le rendement de nos placements. Nous avons adopté un programme de couverture en 2001 dans le but de mettre le rendement de nos placements étrangers (et notre excédent) à l'abri des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises. Dans le cadre de ce programme, le risque de change est couvert à 50 % dans les 16 devises dans lesquelles nos placements sont libellés. Durant les années précédentes, lorsque nos placements étrangers étaient nettement moins élevés, nous n'avions pas procédé à des opérations de couverture contre les fluctuations des taux de change. Nous en avons profité, parce que la dévalorisation continuelle du dollar canadien au cours des dernières années s'est soldée par le relèvement du rendement de nos placements. Pour ce qui est de l'avenir, nous considérons que nous devons gérer le risque avec prudence par des opérations de couverture contre le risque de change.

Actions Nous faisons des placements dans des actions de sociétés inscrites à la cote au moyen de portefeuilles gérés activement et de fonds indiciels d'actions, et aussi dans des actions de sociétés privées.

À la fin de 2001, nous avions placé 14,1 milliards de dollars dans des actions de sociétés canadiennes et étrangères cotées en bourse. Environ 52,9 % de ces placements boursiers étaient détenus hors du Canada, car nous avons diversifié le risque au-delà du petit marché boursier à participation restreinte du Canada. Les placements en valeurs étrangères nous permettent aussi d'avoir accès à un plus vaste choix de secteurs économiques par rapport à ce qui est disponible au Canada.

Actions gérées activement : Nos portefeuilles d'actions canadiennes sont gérés activement à 94 % par notre personnel et à 6 % par des gestionnaires de l'extérieur spécialisés dans des créneaux déterminés. La valeur de ces portefeuilles a diminué de 3,6 milliards de dollars, pour s'établir à 5,2 milliards en 2001, car nous avons réaffecté des fonds aux actions étrangères et aussi parce que les marchés se sont repliés. Ces portefeuilles regroupaient des actions d'environ 190 sociétés ouvertes inscrites à la cote. Nous sommes essentiellement un investisseur axé sur la valeur fondamentale, et nous achetons et conservons pendant longtemps des actions de sociétés rentables et établies de longue date sur lesquelles nous pouvons compter pour obtenir des rendements à long terme. Nos spécialistes des placements ont toutefois toute latitude, dans le cadre des directives approuvées sur la répartition de l'actif, pour tirer profit des bonnes occasions à court terme qui pourraient valoriser le portefeuille.

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés par des spécialistes qui ont une excellente connaissance des marchés régionaux, nationaux, américains et mondiaux. En 2001, la valeur de ces portefeuilles a augmenté de 0,5 à 5,5 milliards de dollars, et ils comptaient environ 1 050 actions. Nous choisissons nos sociétés en nous fondant sur la valeur qu'elles représentent, et réduisons le risque du portefeuille en investissant dans différentes économies du monde. Environ 50 % de nos placements en actions étrangères ont été effectués aux États-Unis, et le reste est réparti entre l'Europe, l'Extrême-Orient et les marchés émergents.

Fonds d'actions indiciels : Même si OMERS est avant tout une caisse à gestion active, l'achat des actions de sociétés dont le rendement reproduit celui d'un indice boursier reconnu représente une méthode de placement en actions rentable. Au Canada, nous investissons 1,4 milliard de dollars dans des actions des sociétés qui composent l'indice TSE 300. Hors du Canada, nos placements indiciels d'une valeur de 2 milliards de dollars ont calqué l'indice Russell 1000 de sociétés américaines.

Services bancaires d'investissement : Nous continuons d'augmenter nos placements en actions et titres de créance de sociétés privées. À la fin de 2001, OMERS avait placé 1,3 milliard de dollars dans des actions de sociétés privées canadiennes et étrangères et 0,3 milliard dans des titres de créance de sociétés privées canadiennes. Par rapport aux actions cotées en bourse, les placements privés en actions devraient générer des rendements corrigés du risque supérieurs.

Nous investissons dans des ouvrages d'infrastructure essentiellement par le truchement de Borealis Capital Corporation, dont OMERS et l'une des plus importantes banques d'investissement du Canada ont été les incubateurs. En 2001, nous avons réduit notre participation dans Borealis à 27 %. Le reste des actions est détenu par de grandes sociétés et par les membres de la direction de Borealis. En tant qu'investisseur stratégique, nous sommes en mesure de tirer profit des rendements que génère le soutien financier et stratégique de Borealis aux sociétés en démarrage et à des sociétés de croissance offrant des technologies novatrices.

Placements en titres à revenu fixe

Nous gérons un portefeuille de titres à revenu fixe de 13,7 milliards de dollars composé d'obligations du gouvernement fédéral et d'obligations de sociétés, d'hypothèques, de valeurs disponibles et d'instruments à court terme. Étant donné que l'offre des obligations d'État a diminué au fur et à mesure que les gouvernements réduisaient ou éliminaient leurs déficits budgétaires, nous avons augmenté au cours des dernières années la partie de l'actif affectée aux obligations de sociétés. À la fin de 2001, les placements de ce portefeuille s'élevaient à 2,6 milliards de dollars.

Obligations à rendement réel — En 2001, nous avons porté nos placements en obligations à rendement réel à 2,6 % de l'actif de la Caisse, notre affectation cible pour les titres de ce genre. Étant donné que ces obligations offrent un rendement rajusté en fonction du taux d'inflation, elles sont un placement idéal pour faire face à nos prestations indexées.

Instruments dérivés — Les instruments dérivés nous permettent d'optimiser nos placements à la fois sur les marchés canadiens et internationaux. Ils peuvent conférer une plus grande liquidité que la détention de l'actif sous-jacent, et ils constituent une forme de placement économique et augmentent les rendements d'ensemble. Ils permettent aussi une gestion plus efficace du risque entre les différentes économies mondiales et catégories d'actif. Voir la note 3 complémentaire aux états financiers pour plus d'information sur les contrats d'instruments dérivés.

La valeur nominale de référence des instruments dérivés s'établissait à 20,6 milliards de dollars en 2001, contre 7,8 milliards un an plus tôt, essentiellement en raison de l'adoption de notre programme de couverture du risque de change. À la fin de l'exercice 2001, notre risque de crédit net était de 147 millions de dollars, soit 0,4 % de l'actif de la Caisse. Nous avons mis en place des processus de surveillance perfectionnés pour gérer ce risque.

Biens immobiliers — Les biens immobiliers comptent parmi les meilleurs éléments d'actif qui soient pour équilibrer notre passif. Ils produisent un rendement supérieur à long terme, servent de rempart contre l'inflation, procurent des rentrées de fonds courantes tirées des revenus de location, et présentent normalement une moins grande volatilité que les actions et les obligations. Ainsi, les rentrées de fonds provenant des revenus de location des biens immobiliers en 2001 ont permis de payer 33 % de toutes les prestations de retraite.

Notre portefeuille immobilier compte parmi les plus importants et les plus diversifiés au Canada. Il se compose de 125 propriétés, notamment d'importants centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des édifices à logements multiples et des propriétés industrielles.

Ce portefeuille a été revalorisé par l'acquisition du Groupe Immobilier Oxford Inc. à la fin de 2001. Suite à cet achat, la valeur de nos biens immobiliers est passée de 4,7 milliards de dollars à 8,2 milliards. Nous détenions auparavant une participation de 17 % dans le Groupe Immobilier Oxford. Nous avons conservé la raison sociale du Groupe Immobilier Oxford qui est la marque d'une excellente gestion immobilière.

Nos avoirs en biens immobiliers totaux comprennent des actions dans des sociétés immobilières canadiennes et américaines, ainsi que des parts de sociétés de placement immobilier. En accord avec notre engagement à faire des placements internationaux, nous sommes en voie de réaliser une diversification internationale au moyen des sociétés de placement immobilier.

Responsabilité sociale et placements — En tant qu'investisseur en actions, nous prenons en compte l'impact potentiel des facteurs non financiers sur les rendements futurs. À cet effet, nous faisons une recherche diligente sur la société visée et nous surveillons sa performance dans le temps.

Notre livret sur les méthodes de placement intitulé *Investment Practices*, qui a été révisé en 2001, énonce notre point de vue sur les placements socialement responsables. OMERS considère que les sociétés bien gérées sont celles qui font preuve de respect envers leurs employés, l'environnement, les collectivités où elles exercent leurs activités et les droits de la personne, tout en répondant aux normes financières établies. Nous considérons par conséquent que les sociétés doivent rendre compte de leur comportement et de ses conséquences sur la création de valeur. À cet égard, nous souhaitons que les sociétés publient et mettent à jour dans leur rapport annuel leurs politiques et procédés appliqués aux questions sociales, éthiques et environnementales qui ont une incidence importante sur la performance.

Nous sommes aussi convaincus qu'il n'y a pas contradiction entre la génération de taux de rendement acceptables pour les participants à notre régime et la création de valeur économique générale. Ainsi, nous participons à plusieurs projets d'infrastructure et à des placements de capital de risque qui sont largement positifs pour l'économie et qui nous procurent aussi les rendements nécessaires pour faire face à nos obligations fiduciaires envers les participants.

Régie d'entreprise

Nous considérons que nous devons exercer le droit de vote associé aux actions que nous détenons à titre propriétaire pour le compte des participants au régime en vue de rehausser leur valeur à long terme. Les membres de la haute direction d'OMERS exercent le droit de vote associé à toutes les actions que nous détenons soit directement soit par l'intermédiaire des services d'une agence externe spécialisée.

Nos directives de vote par procuration intitulées *Proxy Voting Guidelines* ont été mises à jour en 2001 et sont diffusées sur notre site Web. Elles énoncent notre politique portant sur diverses questions de régie d'entreprise et indiquent ce qui influera probablement sur notre vote portant sur des questions particulières. Les directives visent à faciliter une réaction adaptée aux propositions faites par la direction et les actionnaires en prenant en compte les circonstances particulières de la société. Mais en règle générale, nous nous opposons à l'attribution d'options d'achat d'actions excessives et au changement du prix des options lorsque la valeur des actions baisse. Nous nous opposons aussi aux mesures de protection contre les prises de contrôle susceptibles d'empêcher la pleine réalisation de la valeur au profit des actionnaires. Le tableau ci-dessous résume nos votes en 2001 sur des propositions fondamentales soumises à l'approbation des actionnaires de sociétés canadiennes et américaines.

	Total des émissions	Pour la direction	Contre la direction	Abstention
Programmes d'options	306	102	204	0
Administrateurs initiés membres de comités	161	0	161	0
Modification du prix des options	12	0	12	0
Questions sociales, éthiques, environnementales	71	19	38	14
Autres questions	692	516	176	0
TOTAL	**1 242**	**637**	**591**	**14**

Mandat du Conseil et structure

a] Mandat du Conseil

Le mandat du régime OMERS est énoncé dans la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Les principales responsabilités du Conseil comprennent :

- l'établissement de l'orientation stratégique d'OMERS;
- l'affectation des ressources financières;
- la recommandation des modifications à apporter à la conception du régime (sous réserve d'approbation par le gouvernement provincial);
- la détermination de la répartition de l'actif placé;
- l'approbation des taux de cotisation;
- la nomination du directeur général et le contrôle de l'efficacité organisationnelle;
- l'établissement de la politique de rémunération des cadres.

b] Composition du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement provincial pour un maximum de deux mandats de trois années. OMERS est régi par un conseil de treize membres, soit :

- six représentants des employés,
- six représentants des employeurs,
- un représentant du gouvernement provincial.

c] Responsabilité du Conseil

La plupart des treize membres actuels du Conseil sont des participants au régime. Cette composition souligne qu'il est impératif que les politiques et décisions soient toujours dans l'intérêt de tous les intéressés.

Le Conseil se réunit neuf fois par an et ses membres assistent aussi à deux séances stratégiques annuelles. En 2001, l'assiduité des membres du Conseil aux réunions a été quasiment totale. Le Conseil tient deux assemblées régionales par année à l'intention des participants au régime et entreprend des programmes de consultation sur des questions importantes comme l'excédent et l'autonomie.

d] Comités du Conseil

Le Conseil compte quatre comités permanents (indiqués ci-dessous) et quatre sous-comités : régie, vérification, rémunération et appels.

Comité exécutif

Ce comité est responsable des affaires du Conseil, des relations avec le gouvernement et des modifications organisationnelles. Il fait office de sous-comité de rémunération chargé de la rémunération des cadres et du rendement.

Comité des placements

Ce comité approuve la politique de répartition de l'actif, examine la politique et les objectifs de placement, ainsi que les principales décisions de placement.

Comité de retraite

Ce comité supervise la politique d'administration des retraites, vérifie les évaluations actuarielles, contrôle la stabilité des taux de cotisation et examine les modifications apportées aux prestations du régime.

Comité de gestion

Ce comité est responsable des ressources humaines, du budget annuel, du plan stratégique et des principaux achats.

Walter Borthwick (à g.) et John Sabo

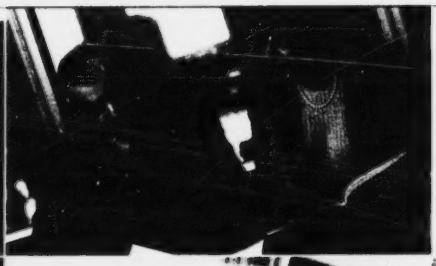

Rick Miller et Susan O'Gorman

Bill Rayburn

David Kingston (à g.) et Peter Leiss

MEMBRES DU CONSEIL

Représentants des employeurs

- Walter Borthwick, président du Conseil
  Wasaga Beach

- Bill Rayburn
  Comté de Middlesex

  Marianne Love
  Association des municipalités de l'Ontario

  Frederick Biro
  Commission des services policiers de Peel

  John Sabo
  Conseil scolaire catholique du district de York

  Dennis Neethling
  Canton d'East Ferris

  Roger Richard
  Conseil scolaire du district de Limestone
  (jusqu'en septembre 2001)

- Membres du comité exécutif

Représentants des employés

- Peter Leiss, président sortant
  Syndicat canadien de la fonction publique

  David Carrington
  Syndicat canadien de la fonction publique

  Susan O'Gorman
  Ontario Nurses' Association

- Rick Miller
  Ontario Professional Fire fighters Association

  Dick McIntosh, participant retraité

  David Kingston
  York Regional Police

Représentant du gouvernement de l'Ontario

Nancy Bardecki

David Carrington
et Marianne Love

Fred Biro (à g)
et Dick McIntosh

Dennis Neethling
et Nancy Bardecki

CADRES SUPÉRIEURS

Dale E. Richmond
Président-directeur général

Michael Beswick
Vice-président principal
Retraites

Wayne Gladstone
Vice-président principal
Finances et administration

Tom Gunn
Vice-président principal
Placements

Debbie Oakley
Vice-présidente principale
Affaires générales

CONSEILLERS DU CONSEIL

Actuaires
Watson Wyatt Worldwide

Vérificateurs
KPMG s.r.l.

Conseillers juridiques
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

Dépositaire principal
State Street Canada Inc.

Conseiller médical
Dr D. Lewis

Nos antécédents de pratiques exemplaires

a] Sous-comité de régie
La création du sous-comité de régie du Conseil remonte à 1998. Il se compose du président, du premier vice-président, du président sortant et des vice-présidents des comités de retraite, de gestion et des placements. Le sous-comité examine chaque année le mandat du Conseil et de ses comités, il évalue les programmes d'initiation et de formation, la composition, les compétences, la rémunération et le processus de nomination des membres du Conseil. Deux fois par an et avec l'aide de consultants indépendants, il procède à l'auto-évaluation du Conseil.

b] Auto-évaluation du Conseil
En avril 2001, le Conseil a décidé de procéder à un deuxième sondage sur l'efficacité du Conseil et obtenu un taux de réponse de 100 pour cent. L'exécution du sondage de 2001 a été confiée à des consultants indépendants; l'évaluation, basée sur le principe de la «pratique exemplaire», a porté sur les éléments fondamentaux de la régie d'entreprise appliqués à la régie financière et des régimes de retraite. Le sous-comité de régie est chargé de s'occuper de l'application des recommandations.

c] Indépendance du Conseil
Le Conseil peut consulter des experts externes sur des questions d'administration du régime et sur les placements de la Caisse pour mieux s'acquitter de ses responsabilités de supervision.

Le Conseil nomme le directeur général, qui n'est pas un membre du Conseil, et il fait le point sur sa performance chaque année. Le Conseil nomme le vérificateur, le dépositaire et l'actuaire, et il sollicite régulièrement des conseils juridiques. Le Conseil se réunit régulièrement à huis clos.

Le Conseil est responsable des décisions d'orientation stratégique, d'intendance et de supervision. La gestion au quotidien d'OMERS est déléguée au directeur général.

d] Analyse du temps
Le Conseil procède chaque année à une analyse du pourcentage du temps consacré à la planification de l'avenir comparativement à l'analyse rétrospective et aux examens de la performance. L'analyse sert à rééquilibrer les activités.

e] Formation des membres du Conseil
Un programme obligatoire d'initiation des nouveaux membres du Conseil est en place; il est complété par un programme permanent de formation continue proposé aux membres du Conseil à chacune de ses réunions. De plus, chaque membre du Conseil participe à des séminaires et conférences.

Mesures d'amélioration de la régie en 2001

En 2001, diverses améliorations significatives des méthodes de régie ont renforcé les bases solides mises en place précédemment par OMERS :

a] élaboration d'un cadre de supervision et de régie d'entreprise pour garantir une surveillance appropriée par le Conseil des stratégies, politiques et rapports.

b] adoption d'un cadre de gestion du risque d'entreprise pour cerner, gérer et surveiller le risque.

c] préparation de nouveaux plans de relève et de prévoyance pour les hauts dirigeants d'OMERS.

Situation financière du régime

Nous évaluons périodiquement les coûts de toutes les prestations actuelles et futures afin de nous assurer que le régime dispose de suffisamment d'argent pour verser les rentes de retraite.

Un actuaire indépendant estime la valeur de l'actif et du passif, ainsi que le coût des rentes à payer, en se fondant sur diverses hypothèses économiques et démographiques. Les trois facteurs clés comprennent le rendement des placements, qui influe sur la valeur de l'actif, ainsi que la progression de l'inflation et des salaires, qui ont des conséquences sur la valeur des prestations futures. L'actuaire établit ces estimations chaque année et prépare des prévisions sur le très long terme. Ces prévisions aident le Conseil à prendre des décisions en matière de stratégie financière du régime et de gestion des excédents.

Évaluation de l'actif C'est le marché qui détermine la valeur de l'actif. Cette valeur peut fluctuer fortement, donnant des résultats inhabituellement élevés ou faibles dans une année donnée. L'actuaire calcule la moyenne de la valeur marchande de l'actif pour l'année en cours et les quatre années précédentes, ce qui lui donne une valeur marchande redressée. Ce lissage des valeurs de l'actif donne un portrait plus objectif des rapports à long terme entre l'actif et le passif.

Évaluation du passif L'actuaire évalue le passif en examinant les données démographiques du régime – l'âge, les années de service, les échelles salariales, la proportion du personnel à temps plein contre à temps partiel, ainsi que les autres facteurs propres à l'ensemble des participants. Il traite l'information sur les participants actifs et retraités, les anciens participants qui devraient encore avoir des droits à prestations du régime, de même que les conjoints survivants et les enfants qui reçoivent des prestations. Il tient également compte des données sur la mortalité, l'invalidité et les cessations d'emploi.

Calcul de l'excédent La valeur actualisée des rentes à payer est déduite de la valeur actuarielle de l'actif, ce qui donne l'excédent actuariel. De ce montant, 5 % des rentes à payer sont versées dans une réserve de stabilisation de la capitalisation à titre de protection contre la volatilité des rendements de placement, ou contre un changement inattendu du montant des rentes à payer découlant de variantes démographiques, comme une accélération des retraites anticipées. Une réserve de 1 691 millions de dollars pour insuffisance de cotisations a été aussi constituée pour faciliter la gestion de telles insuffisances futures.

(en millions de dollars)	2001*	2000
Excédent au début de l'exercice	**5 804 $**	**5 469 $**
Évolution de l'actif net servant à payer les prestations	(2 632)	945
Évolution de la juste valeur actuarielle rajustée	4 152	2 044
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net servant à payer les prestations	1 520	2 989
Moins : augmentation nette des droits aux prestations	2 520	2 260
Moins : évolution du passif lié aux cotisations	43	394
Excédent à la fin de l'exercice	**4 761 $**	**5 804 $**

* Projection d'après l'évaluation de 2000 et l'évolution de l'actif et des prestations en 2001.

Rendement de la Caisse

Notre objectif à long terme est de surpasser les obligations actuarielles en matière de capitalisation de 4,25 % plus le taux d'inflation, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation. Nous avons plusieurs décennies pour y parvenir et nous devrons pour cela choisir des actifs de placement pour payer des rentes de retraite leur vie durant à tous les participants actuels au régime. C'est pour cette raison que nous accordons une importance primordiale au rendement à long terme des placements.

Au cours des 27 derniers exercices, depuis qu'OMERS a été habilité à poursuivre une stratégie de placement active, la Caisse a réalisé un taux de rendement annuel composé de 10,7 %. Pendant les 10 derniers exercices, le rendement s'est établi à 10,3 %. Ces rendements à long terme sont bien supérieurs aux besoins du régime en matière de capitalisation.

Nous mesurons aussi les rendements à court terme pour surveiller l'évolution des marchés en période de volatilité. Si nous notons un écart inhabituel entre nos rendements à court terme et les marchés, nous pouvons modifier la stratégie de placement et la composition de l'actif afin de mieux équilibrer les fluctuations à long terme.

En 2001, notre taux de rendement annualisé sur quatre ans (une norme dans le secteur des caisses de retraite) s'est établi à 6,8 % qui est bien supérieur au taux de 6,1 % sur quatre ans nécessaire à la capitalisation du régime. Pour 2001, le taux de rendement sur un an a été négatif, soit de -3,4 %, comparativement à un taux positif de 5 % pour les besoins en capitalisation. Même si nous avons affiché un rendement négatif sur un an, nous avons quand même réussi à surclasser les marchés et à battre l'indice de référence du régime qui avait perdu 4,2 %. Les rendements de nos portefeuilles immobilier et de titres à revenu fixe ont été excellents, mais les gains ont été toutefois neutralisés par la piètre performance des marchés boursiers.

La valeur marchande des placements totalisait 37,2 milliards de dollars à la fin de 2001, soit près de 0,5 milliard de plus que l'exercice précédent. La part des placements dans l'actif a augmenté en 2001 malgré le recul des marchés boursiers du fait de l'achat du Groupe Immobilier Oxford, qui a ajouté 4,2 milliards de dollars à l'actif et une dette correspondante de 2,5 milliards de dollars. Environ 63 % de l'actif brut des placements, y compris des actions et des placements immobiliers, ne rapportait aucun intérêt. Les obligations, titres hypothécaires et dépôts à court terme productifs d'intérêt représentaient le reste des 37 %.

Rendement des catégories d'actif par rapport aux indices repères

L'un de nos objectifs à court terme consiste à procurer une plus-value en plus des rendements que fourniront les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mesurons le rendement de chaque portefeuille par rapport à un indice repère objectif qui sert d'indicateur pour chaque marché. La mesure dans laquelle nous surpassons l'indice repère correspond à la valeur que nous ajoutons au portefeuille sans compter le rendement provenant des marchés proprement dits. Ces indices repères sont totalisés et pondérés conformément à notre politique de composition de l'actif, de façon à constituer un indice de référence pour l'ensemble de la Caisse.

Nos portefeuilles de titres canadiens à revenu fixe d'une valeur de 13,7 milliards de dollars ont enregistré une bonne performance en 2001 avec un taux de rendement de 8,1 % contre 7,8 % pour l'indice de référence (l'indice obligataire universel Scotia et les bons du Trésor à 30 jours de Scotia Capital). Ce gain de 25 points de base est essentiellement attribuable à la pondération supérieure des obligations de sociétés et des obligations provinciales par rapport aux obligations du gouvernement du Canada.

Quant à la catégorie des actions, notre portefeuille d'actions canadiennes au total a légèrement surclassé l'indice de référence avec un rendement de -11,4 % contre -11,7 % pour l'indice (un indice mixte composé de l'indice TSE 300, de l'indice des sociétés à petite capitalisation Nesbitt Burns et de l'indice TSE 60, et de placements privés sur mesure).

Dans le portefeuille d'actions, le rendement de nos opérations de banque d'investissement a été de 0,0 %, chiffre nettement préférable à la perte de 7,2 % de l'indice de référence (l'indice TSE 300 rajusté). Ces quatre derniers exercices, la division de la banque d'investissement a obtenu en moyenne un taux de rendement annuel de 11 %, soit plus du double des 4,7 % de l'indice de référence.

Nos portefeuilles étrangers ont rapporté au total -9,9 %, ce qui est quand même meilleur que les -10,4 % de l'indice de référence (basé sur l'indice Russell 3000 aux États-Unis et l'indice mondial hors Canada et États-Unis Goldman Sachs). Nos portefeuilles américains activement gérés, qui représentent environ la moitié des 7,5 milliards de dollars en actions étrangères, ont valorisé le régime, tandis que les actions autres qu'américaines ont enregistré une piètre performance.

Le portefeuille de placements immobiliers a encore connu une autre année d'excellents résultats avec un taux de rendement de 13,5 % en 2001, après avoir généré 14,5 % en 2000. Le rendement obtenu en 2001 soutenait bien la comparaison avec le taux de rendement de 7,9 % pour l'indice de référence (composé à 85 % par la moyenne lissée sur cinq ans de l'IPC plus 4,75 %, et à 15 % par le sous-indice immobilier du TSE 300). Nous avons élargi notre portefeuille composé d'excellentes propriétés à la fin d'octobre 2001 suite à l'achat du Groupe Immobilier Oxford. À la fin de l'exercice, notre actif immobilier s'élevait à 8,2 milliards de dollars, avant défalcation de 3,6 milliards de dollars pour prêts hypothécaires et autres dettes, et nous prévoyons que sa valeur s'accroîtra de manière fiable au cours des années à venir.

Croissance du passif La valeur actuarielle actualisée des rentes à payer totalisait 30,2 milliards de dollars à la fin de 2001, soit une hausse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent. Lors de l'évaluation effectuée en 2000, nous avions constitué une provision supplémentaire de 0,4 milliard de dollars à titre de réserve pour passif lié aux cotisations, qui couvre l'augmentation de l'écart prévu sur le plan des coûts actuariels du fait que les baby-boomers cesseront d'être participants actifs au régime OMERS.

Les obligations financières du régime de retraite envers les participants actifs, les retraités et les anciens participants ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Cette tendance se maintiendra à mesure que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite et que les participants profiteront des améliorations apportées au régime au chapitre de la retraite anticipée.

Rentrées de fonds En 2001, la Caisse a reçu des rentrées de fonds de 1,6 milliard de dollars (comme l'exercice précédent) provenant de revenus d'intérêts, de dividendes et de location. Ces rentrées de fonds ont amplement permis de verser les prestations de retraite de 1,2 milliard de dollars durant l'année.

Les rentrées de fonds augmenteront à l'avenir lorsque la période d'interruption du versement des cotisations arrivera à expiration et que les taux de cotisation des participants et des employeurs retourneront progressivement à la normale. En outre, nous nous attendons à ce que nos placements accrus dans l'immobilier se traduisent par une source plus fiable et plus importante de liquidités sous forme de revenu de location.

Évolution de l'actif net Dans l'ensemble, nos rendements supérieurs aux marchés en 2001 ont ajouté 76 points de base en tout à la Caisse, soit plus de 250 millions de dollars. L'actif net du régime, en revanche, a diminué de 2,6 milliards de dollars et valait 33,2 milliards à la fin de l'exercice.

Nous avons essuyé une perte de placement nette de 1,3 milliard de dollars. Les actions ont perdu 2,8 milliards, tandis que les titres à revenu fixe et les biens immobiliers ont gagné 1,5 milliard.

Ces pertes étaient dues, entre autres, à la baisse la plus prononcée des marchés depuis plusieurs décennies. En outre, le coût des rentes de retraite a augmenté en raison des améliorations des prestations et de l'augmentation du nombre des retraités, les prestations versées en 2001 totalisant 1,2 milliard de dollars, soit une augmentation de 148 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Nous n'avons pas perçu de cotisations, car leur versement est suspendu depuis août 1998.

Des frais administratifs de 85 millions de dollars en tout ont été aussi déduits de l'actif net, comparativement à 73 millions un an plus tôt (les charges administratives sont présentées en détail à la note 13 complémentaire aux états financiers). Cette augmentation est due principalement à l'expansion de nos opérations de commerce électronique et des services aux participants, dans le cadre de notre engagement en matière d'excellence du service à la clientèle.

Certificat actuariel

AU 31 DÉCEMBRE 2001, POUR LE CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé prévues en vertu du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario a été effectuée au 31 décembre 2000 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation a pour but de déterminer le niveau de provisionnement du régime OMERS au 31 décembre 2000 et de vérifier si le barème permanent des cotisations peut maintenir le régime OMERS dans des conditions actuarielles et financières satisfaisantes.

Les résultats de cette évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé indiquent un passif actuariel sur une base de continuité de 28 428,707 millions de dollars relativement aux prestations accumulées pour services accomplis jusqu'au 31 décembre 2000 (y compris le passif de 325,210 millions de dollars relatif aux modifications apportées au régime en 2001). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 33 954,293 millions de dollars, indiquant un excédent actuariel sur une base de continuité de 5 525,586 millions de dollars. De cet excédent, 1 401,703 millions de dollars ont été affectés à une réserve de stabilisation de capitalisation par le Conseil et 1 637,301 millions de dollars ont été affectés à une provision pour insuffisance des cotisations. Le passif actuariel net relativement aux prestations basées sur les pleins salaires accumulées pour services accomplis jusqu'au 31 décembre 2000 (déterminé selon les hypothèses choisies par le Conseil aux fins d'établissement des états financiers consolidés) était de 46,451 millions de dollars, laissant un excédent actuariel global de 5 479,135 millions de dollars (5 804,345 millions de dollars avant la constatation des modifications de 2001).

Les résultats de cette évaluation actuarielle indiquent aussi qu'avec l'excédent actuariel, le niveau des cotisations patronales et salariales déterminé par les Règlements OMERS est suffisant pour couvrir la cotisation d'exercice pour les prestations accumulées chaque année civile et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.

Nous avons examiné l'état de capitalisation du régime en présumant qu'il serait liquidé le 31 décembre 2000. À notre avis, la valeur de l'actif du régime aurait été supérieure au passif actuariel s'il avait été liquidé à cette date.

Nous avons étudié l'évolution probable du passif actuariel au cours de l'année 2001. Nous avons également calculé la valeur actuarielle de l'actif actuariel au 31 décembre 2001. À notre avis, l'actif de la Caisse au 31 décembre 2001 est suffisant pour couvrir tout le passif du régime relativement aux prestations accumulées pour services accomplis par les participants jusqu'à cette date sur une base de continuité et plus de 97 % du passif correspondant sur une base de liquidation du régime.

L'évaluation actuarielle du régime OMERS au 31 décembre 2000 a été effectuée à partir des données statistiques et financières fournies par le Conseil. Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis,

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation,
- globalement, les hypothèses adoptées pour notre évaluation sont appropriées, et
- les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées.

Il est possible cependant que l'évolution future du régime OMERS diffère des hypothèses actuarielles et se traduise par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux principes actuariels généralement acceptés.

LA SOCIÉTÉ WATSON WYATT CANADA

Martin J.K. Brown, FIA
Fellow, Institut canadien des actuaires
Le 22 février 2002

Daniel J. Morrison, FSA
Fellow, Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS ou le régime) ont été préparés par la direction et approuvés par le Conseil. La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

OMERS maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les transactions sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage précis des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de performance, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel.

Le sous-comité de vérification aide le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité en matière d'approbation des états financiers consolidés annuels. Le sous-comité examine régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes la portée et la date de la vérification, ainsi que le contrôle interne et les questions d'information financière à résoudre et leur résolution. Le sous-comité examine et approuve les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au Conseil.

L'actuaire est nommé par le Conseil d'OMERS. Sa responsabilité consiste à mener régulièrement une évaluation de la dette actuarielle du régime conformément aux principes actuariels reconnus et d'en faire rapport au Conseil d'OMERS. L'opinion de l'actuaire paraît dans le certificat d'évaluation actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire évalue les prestations constituées aux termes du régime en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses de salaires et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation d'OMERS et de celle de ses participants et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le Conseil d'OMERS. Leur responsabilité consiste à faire rapport au Conseil d'OMERS sur la fidélité de la présentation, à tous égards importants, de l'actif net de la Caisse et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au sous-comité de vérification pour examiner toutes les constatations portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur la suffisance des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait à la dette actuarielle qui est indiquée dans les notes afférentes aux états financiers et à l'égard de laquelle l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

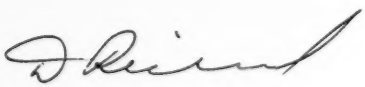

Dale E. Richmond
Président-directeur général

Wayne Gladstone
Vice-président principal
Finances et administration

Rapport des vérificateurs

Au Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la Caisse) au 31 décembre 2001 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net de la Caisse au 31 décembre 2001 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 22 février 2002

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions)

Aux 31 décembre	2001	2000
ACTIF		
Placements (note 2)	37 246 $	36 776 $
Revenu à recevoir	120	145
Montants à recevoir sur les opérations en cours	176	389
Survaleur (note 1)	460	95
Autres éléments d'actif (note 7)	256	85
Total de l'actif	38 258	37 490
PASSIF		
Éléments de passif liés aux placements (notes 2 et 4)	3 565	270
Somme à payer aux régimes de retraite administrés (note 5)	487	528
Impôts sur le revenu futurs	346	61
Montants à payer sur les opérations en cours	128	468
Autres éléments de passif liés aux placements (note 8)	284	122
Autres éléments de passif liés aux rentes de retraite	205	166
Total du passif	5 015	1 615
ACTIF NET (note 9)	33 243 $	35 875 $

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

Au nom du Conseil,

Membre

Membre

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2001	2000
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenu de placement net (note 10)	– $	2 053 $
Cotisations (note 11)	36	30
Total de l'augmentation	36	2 083
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Perte de placement nette (note 10)	1 335	–
Prestations (note 12)	1 193	1 045
Frais d'administration (note 13)	85	73
Intérêt sur passif lié aux placements	55	20
Total de la diminution	2 668	1 138
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	(2 632)	945
Actif net au début de l'exercice	35 875	34 930
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	33 243 $	35 875 $

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

Description du régime □ Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS ou le régime) est un régime de retraite interentreprises établi conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. La Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la Caisse) est établie à l'article 5 de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*. Le régime verse des prestations de retraite à divers groupes d'employés comprenant, entre autres, les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires (personnel non enseignant) de l'Ontario.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario, sous le numéro 0345983.

a) Capitalisation □ Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. Les cotisations sont déterminées conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les régimes de retraite*.

b) Rentes de retraite □ L'âge normal de la retraite est de 65 ans pour tous les participants à OMERS, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en tenant compte du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada.

c) Prestations de décès □ Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.

d) Retraits du régime □ Sous réserve des dispositions d'immobilisations, à sa cessation d'emploi avant l'âge de la retraite, un participant peut retirer du régime OMERS les sommes auxquelles il a droit.

e) Indexation des rentes de retraite □ Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un ajustement annuel égal à 100 pour cent de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.

f) Impôts sur le revenu □ Le régime OMERS est un régime de pension agréé conformément à la définition qu'en donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis aux impôts sur le revenu. La vente d'éléments d'actif de certaines filiales peut être imposable lorsque OMERS a pris le contrôle d'une entité qui était imposable précédemment.

g) Convention de retraite □ La convention de retraite (CR) a été établie par OMERS pour fournir des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*, le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net disponible pour les prestations et les provisions actuarielles de la convention de retraite fait l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

Note 1 □ Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation □ Les présents états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité et ils présentent l'information financière de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario en tant qu'entité publiante distincte des promoteurs et des participants du régime.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés aux états consolidés de l'actif net et de l'évolution de l'actif net. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

Périmètre de consolidation □ OMERS détient certains placements par le biais de filiales et de diverses autres structures. Les filiales sont des entités contrôlées par OMERS par la détention d'une majorité d'actions comportant droit de vote. Les autres structures selon lesquelles il y a copropriété des activités économiques de l'entité sont contrôlées conjointement par OMERS et divers partenaires au moyen de la détention d'une quote-part des actions comportant droit de vote.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'OMERS, ceux de ses filiales détenant des placements dans des biens immobiliers, des placements privés en actions et des propriétés extractives ainsi que la quote-part d'OMERS dans l'actif, le passif et le bénéfice d'exploitation des entités avec copropriété. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Placements □ Les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Ainsi, les titres négociés en Bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur. La juste valeur est le montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par la valeur à la cote, s'il en existe. La juste valeur estimative est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. Les variations de l'écart entre la juste valeur et le prix coûtant des placements au début et à la fin de chaque exercice correspondent à la plus-value/moins-value non matérialisée de la juste valeur des placements et sont exprimées dans l'état de l'évolution de l'actif net aux postes revenu de placement net et perte de placement nette.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.

ii) Les obligations, les débentures, les actions et les propriétés extractives sont généralement évaluées à la valeur à la cote à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en actualisant les rentrées de fonds d'après les rendements actuels sur le marché, en comparant des titres similaires et en utilisant des évaluations indépendantes de biens et des analyses financières.

Note 1 □ Sommaire des principales conventions comptables *suite*

iii) Les biens immobiliers, qui comprennent principalement des propriétés productrices de revenus, sont évalues généralement par l'application d'un processus d'évaluation basé sur les rentrées de fonds futures actualisées. Certaines hypothèses ayant trait aux conditions économiques et aux taux de rendement futurs ont été émises pour évaluer les rentrées de fonds futures. L'évaluation est effectuée annuellement par des experts indépendants conformément aux pratiques et méthodes d'expertise généralement reconnues.

La juste valeur des biens immobiliers acquis récemment est fondée sur le prix d'acquisition.

iv) Les hypothèques et les titres de créance privés sont évalués en actualisant les rentrées de fonds d'après les rendements actuels, sur le marché, d'instruments comportant des risques et durées similaires.

v) Les instruments dérivés, y compris les contrats d'échange financier, contrats à terme, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont évalués à la valeur à la cote à la fin de l'exercice, selon les valeurs marchandes disponibles, et si elles ne le sont pas, selon les rentrées de fonds actualisées d'après les rendements actuels sur le marché.

Le revenu de placement, comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers et des autres filiales, ainsi que les gains et les pertes matérialisés à la vente de placements et la plus-value et la moins-value non matérialisées de la juste valeur des placements.

Éléments de passif liés aux placements □ Les éléments de passif liés aux placements comprennent les hypothèques et autres créances liées principalement à des placements dans des biens immobiliers. La juste valeur des éléments de passif est déterminée à partir des rentrées de fonds actualisées d'après les rendements courants sur le marché.

Éléments d'actif et de passif autres que des placements □ La juste valeur du revenu à recevoir, des montants à recevoir sur les opérations en cours, des autres éléments d'actif, de la somme à payer aux régimes de retraite administrés, des montants à payer sur les opérations en cours, des autres éléments de passif liés aux placements et des autres éléments de passif découlant du régime de retraite se rapproche de leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

Conversion des comptes établis en devises □ OMERS effectue des placements libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements, figurant à l'état de l'actif net, est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non matérialisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net/la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change matérialisé qui en découle est inscrit à titre de gains matérialisés à la vente de placements.

Impôts futurs □ Les impôts sur le revenu futurs sont calculés d'après la différence entre la juste valeur de l'actif et du passif acquis et l'assiette fiscale connexe qui devrait exister à la réalisation de l'actif ou au règlement du passif.

Survaleur □ La survaleur résulte de la prise de contrôle d'une personne morale. Elle correspond à la différence entre le coût d'un placement et la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets acquis et représente le coût associé à la prise de contrôle de ces actifs nets. Dans les années postérieures à l'acquisition, la survaleur est réévaluée et réduite pour refléter sa moins-value, le cas échéant, dans le revenu de placement.

Note 2 : Placements

(en millions)	2001 Juste valeur	2001 Prix coûtant	2000 Juste valeur	2000 Prix coûtant
PLACEMENTS PORTANT INTÉRÊT				
Encaisse et dépôts à court terme	**4 374 $**	**4 374 $**	2 907 $	2 907 $
Obligations et débentures canadiennes	**6 905**	**6 730**	8 133	7 958
Obligations à rendement réel	**875**	**898**	773	764
Titres de créance privés	**307**	**300**	299	299
Hypothèques	**1 225**	**1 186**	1 413	1 395
	13 686 $	**13 488 $**	13 525 $	13 323 $
PLACEMENTS NE PORTANT PAS INTÉRÊT				
Actions canadiennes	**6 642**	**5 046**	10 732	6 900
Actions non canadiennes	**7 452**	**6 777**	6 684	5 435
Biens immobiliers (note 6)	**8 181**	**7 889**	4 707	4 560
Propriétés extractives	**116**	**105**	141	104
Placements privés en actions canadiennes	**641**	**635**	444	405
Placements privés en actions non canadiennes	**528**	**442**	543	434
	23 560 $	**20 894 $**	23 251 $	17 838 $
Placements	**37 246 $**	**34 382 $**	36 776 $	31 161 $
moins : passif lié aux placements (note 4)	**(3 565)**	**(3 554)**	(270)	(266)
Placements nets	**33 681 $**	**30 828 $**	36 506 $	30 895 $

Au 31 décembre 2001, la Caisse détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant des placements nets :

(en millions)	Total – 2001 Nombre de placements	Total – 2001 Juste valeur	Total – 2001 Prix coûtant	Total – 2000 Nombre de placements	Total – 2000 Juste valeur	Total – 2000 Prix coûtant
Placements canadiens portant intérêt	**2**	**788 $**	**782 $**	3	1 177 $	1 164 $
Actions canadiennes	**2**	**675**	**670**	3	2 659	1 182
Biens immobiliers	**3**	**1 083**	**910**	3	1 148	1 000
	7	**2 546 $**	**2 362 $**	9	4 984 $	3 346 $

Les actions et les obligations canadiennes dont le prix coûtant ou la juste valeur de l'émission est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de la totalité des placements comprennent des placements portant intérêt émis par le gouvernement du Canada, et des titres de participation émis par la Corporation Nortel Networks et la Banque Royale du Canada. Les placements dans les biens immobiliers précités comprennent des participations dans les propriétés suivantes, qui sont toutes situées en Ontario : Royal Bank Plaza, Square One Shopping Centre et Yorkdale Shopping Centre.

OMERS détient un certain nombre de ses placements dans des biens immobiliers par le biais d'entités en coentreprise et en copropriété. La juste valeur de la quote-part d'OMERS dans ces biens était de 4 059 millions de dollars au 31 décembre 2001 (2 721 millions de dollars en 2000). La part d'OMERS du bénéfice net de ces entités était de 165 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (166 millions de dollars en 2000); elle est incluse dans le revenu net de placement tiré des biens immobiliers.

OMERS a garanti certaines des obligations des entités auxquelles il participe à titre de copropriétaire, et dans certains cas, il est responsable des obligations de ses associés. L'actif de ces entités est disponible et il est suffisant pour respecter ces obligations.

Note 2 □ Placements *suite*

OMERS participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel il prête à des tiers les titres qu'il possède. Pour les titres prêtés, OMERS reçoit des droits ainsi que des titres d'une qualité de crédit égale ou supérieure servant de garantie. Au 31 décembre 2001, des titres d'une juste valeur estimative de 2 223 millions de dollars (2 845 millions de dollars en 2000) ont été prêtés. En garantie, la Caisse a reçu ou avait à recevoir par contrat des titres d'une juste valeur estimative de 2 292 millions de dollars (2 987 millions de dollars en 2000).

Gestion du risque □ La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activité et de leur milieu d'exploitation connexe. Les placements sont essentiellement exposés au risque de change, à la fluctuation des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit. OMERS a mis en œuvre des procédés et des méthodes qui prévoient un avoir composé à la fois d'actions, de titres à revenu fixe et de placements en biens immobiliers, qui imposent la diversification des placements dans chacune des catégories et qui fixent un seuil maximal quant à l'envergure des risques pour chaque placement et chacune des contreparties. En outre, OMERS se sert, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 3).

Risque lié au change □ Le risque lié au change découle du fait que la Caisse détient des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Les fluctuations du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères peuvent donner lieu à une incidence positive ou négative sur la juste valeur du placement. OMERS a mis en place un programme de couverture de change selon lequel une partie du risque lié à la position de change d'OMERS est couverte par une position en dollars canadiens par le recours à des contrats de change à terme. Au 31 décembre, les placements nets de la Caisse, selon la région de l'émetteur et la position de change nette étaient les suivants :

	Secteur géographique		Position de change nette	
(en millions – équivalent en dollars canadiens)	**2001**	2000	**2001**	2000
Canada	**21 601 $**	26 447 $	**27 238 $**	26 471 $
États-Unis d'Amérique	**6 101**	5 046	**3 480**	5 180
Zone euro [1]	**1 873**	1 561	**946**	1 523
Royaume-Uni	**1 514**	967	**756**	952
Japon	**1 031**	1 327	**493**	1 328
Autres pays de l'Europe occidentale	**741**	660	**452**	660
Autres pays de la région du Pacifique	**420**	274	**185**	271
Marchés émergents	**400**	224	**131**	121
	33 681 $	36 506 $	**33 681 $**	36 506 $

Le tableau ci-dessus attribue le risque de marché et de position de change nette des instruments dérivés couvrant l'actif canadien au secteur géographique à la zone monétaire de l'actif ou l'indice sous-jacent duquel le contrat d'instrument dérivé tire sa valeur.

[1] La zone euro comprend les onze pays membres qui utilisent l'euro.

Risque lié aux taux d'intérêt □ Le risque lié aux taux d'intérêt a trait à l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements de la Caisse. Ce risque découle de la variation éventuelle quant au moment et au montant de flux de trésorerie ayant trait à l'actif et au passif de la Caisse. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la durée relativement longue de ces prestations de retraite, le passif d'OMERS est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme alors que la valeur de l'actif est davantage touchée par les marchés boursiers et les variations à court terme des taux d'intérêt. Le portefeuille à revenu fixe comporte des lignes directrices, quant à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la volatilité des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée à courir jusqu'à l'échéance des placements portant intérêt est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il est le suivant :

Note 2 □ Placements *suite*

(en millions)	2001 Durée à courir jusqu'à l'échéance En deçà de un an ($)	De un à cinq ans ($)	Au-delà de cinq ans ($)	Total ($)	Rendement réel moyen	2000 Total ($)	Rendement réel moyen
Encaisse et dépôts à court terme	**4 374**	**–**	**–**	**4 374**	**2,21 %**	2 907	5,83 %
Obligations et débentures canadiennes	**742**	**2 348**	**3 815**	**6 905**	**5,34 %**	8 133	5,78 %
Obligations à rendement réel	**–**	**–**	**875**	**875**	**3,79 %**	773	3,52 %
Titres de créance privés	**1**	**116**	**190**	**307**	**6,76 %**	299	8,16 %
Hypothèques	**231**	**355**	**639**	**1 225**	**5,96 %**	1 413	7,34 %
TOTAL	**5 348**	**2 819**	**5 519**	**13 686**	**4,10 %**	13 525	5,88 %

Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds futures à la valeur marchande courante.

Les obligations et les débentures canadiennes comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés représentent 33,7 pour cent (30,5 pour cent en 2000) des obligations et débentures canadiennes.

Risque lié au marché □ Le risque lié au marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. OMERS applique le principe de la diversification des placements en portefeuille d'après les critères précisés par la Déclaration des politiques et des méthodes de placement et recourt aux instruments financiers dérivés conçus pour atténuer l'impact du risque du marché.

Risque lié au crédit □ La Caisse est exposée aux risques liés au crédit dans l'éventualité où une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. OMERS a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit de la Caisse et ce, en établissant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des entités sociales. Le risque de crédit découlant d'instruments financiers dérivés est expliqué plus amplement à la note 3.

Note 3 □ Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion de la composition de l'actif et de sa gestion des risques financiers, notamment les risques liés à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de change, la Caisse se sert d'instruments financiers dérivés lorsqu'elle le juge pertinent. Dans certains cas, les instruments dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est liée aux éléments d'actif sous-jacents ainsi qu'aux taux d'intérêt ou de change. OMERS effectue des opérations sur instruments dérivés parallèlement aux activités de son portefeuille d'encaisse et de titres à revenu fixe. Les opérations sur instruments dérivés sont menées sur le marché hors cote, entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés. Les types de contrats généralement conclus par OMERS sont les suivants :

□ **Contrats d'échange financier**, qui sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe et (ou) flottant, en fonction d'une valeur nominale de référence.

Note 3 □ Instruments financiers dérivés *suite*

□ **Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme**, qui sont des ententes contractuelles visant soit la vente soit l'achat d'une devise ou d'un instrument financier précis, à un prix établi et à une date ultérieure précisée. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats adaptés conclus sur le marché hors cote.

□ **Contrats d'option**, qui sont des ententes contractuelles selon lesquelles l'acheteur a le droit mais pas l'obligation d'acheter (ou de vendre) un instrument financier à une date déterminée ou avant, à un prix fixé d'avance. Les options peuvent être négociées sur un marché organisé ou sur le marché hors cote.

Les contrats à terme de gré à gré et les options standardisées sont négociés en montants standardisés sur des marchés boursiers réglementés et sont assujettis aux marges de trésorerie quotidiennes.

La Caisse est exposée à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, OMERS :

□ ne traite qu'avec des contreparties hautement cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la cote de solvabilité se situe dans la fourchette «A», cote corroborée par une agence de cotation reconnue;

□ passe des contrats portant sur des instruments dérivés uniquement sur une base non spéculative;

□ passe des accords généraux de compensation ou atténue le risque de crédit en obtenant des garanties préalables ou des paiements anticipés trimestriels équivalents à la juste valeur du contrat pour l'ensemble des opérations sur instruments dérivés.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient aucunement leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relative aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme est minime du fait que la contrepartie est un indice boursier plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés d'OMERS et les risques de crédit connexes :

□ **Valeur nominale de référence :** représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités.

□ **Coût de remplacement :** représente le coût de remplacement, aux taux en vigueur sur le marché, de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Ces montants ne tiennent pas compte des contrats qui permettent la compensation des positions ou de toute garantie pouvant être obtenue.

Note 3 □ Instruments financiers dérivés *suite*

(en millions)	2001 Valeur nominale de référence	2001 Juste valeur – Éléments d'actif	2001 Juste valeur – Éléments de passif	2001 Risque de crédit (coût de remplacement)	2000 Valeur nominale de référence	2000 Juste valeur – Éléments d'actif	2000 Juste valeur – Éléments de passif
Contrats d'échange financier de taux d'intérêt	**954 $**	**6 $**	**(15) $**	**6 $**	927 $	8 $	(15) $
Contrats d'échange financier d'indices obligataires	**304**	**1**	**–**	**1**	215	1	–
Contrats d'échange financier d'indices boursiers	**848**	**47**	**–**	**47**	760	–	(51)
Contrats d'échange financier d'actions	**15**	**–**	**(1)**	**–**	67	–	(7)
Contrats à terme d'indices boursiers	**4 168**	**–**	**(23)**	**–**	2 860	5	(24)
Options sur actions	**105**	**–**	**(4)**	**–**	–	–	–
Options sur obligations – vendues	**100**	**–**	**–**	**–**	70	–	(3)
Options sur obligations – achetées	**200**	**–**	**–**	**–**	335	5	–
Contrats de change à terme de gré à gré	**13 943**	**93**	**(96)**	**93**	2 581	25	(33)
Total	**20 637 $**	**147 $**	**(139) $**	**147 $**	7 815 $	44 $	(133) $

Tous les instruments dérivés arrivent à échéance à moins de un an, sauf les contrats d'échange financier de taux d'intérêt à valeur nominale de référence de 463 millions de dollars échéant entre 2002 et 2007 (2000 – 410 millions de dollars échéant entre 2001 et 2006) et de 96 millions de dollars échéant au-delà de 2007 (2000 – 34 millions de dollars échéant au-delà de 2006).

Note 4 □ Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements se composent de créances garanties et non garanties. Les hypothèques sont garanties par des charges sur des biens immobiliers particuliers et les autres créances sont garanties par des obligations canadiennes.

Créances en rapport avec des biens immobiliers :

(en millions)	2001 Juste valeur	2001 Coût	2001 Taux d'impôt moyen pondéré	2000 Juste valeur	2000 Coût	2000 Taux d'impôt moyen pondéré
Créances non garanties	**367 $**	**365 $**	**7,05 %**	– $	– $	–
Hypothèques	**1 898**	**1 889**	**7,63 %**	270	266	8,41 %
Autres créances garanties	**1 300**	**1 300**	**2,28 %**	–	–	–
Total	**3 565 $**	**3 554 $**	**5,61 %**	270 $	266 $	8,41 %

Note 4 □ Éléments de passif liés aux placements *suite*

Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2001 et par la suite :

(en millions)	
2002	227 $
2003	1 535
2004	190
2005	117
2006	204
Par la suite	1 268
Total	3 541 $

À l'exclusion de la prime nette / (escompte) sur la dette de 13 millions de dollars prise en charge à l'acquisition de biens.

Note 5 □ Somme à payer aux régimes de retraite administrés

Les régimes de retraite administrés faisant partie de la Caisse sont gérés pour le compte du Conseil des gouverneurs de l'Université Polytechnique Ryerson et du ministre de l'Énergie de la province de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et ils sont crédités de revenus établis d'après leur quote-part des placements de la Caisse, à la juste valeur. Le Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est autorisé, aux termes de diverses conventions de gestion, à recouvrer les frais qu'il engage pour l'administration des régimes mentionnés ci-dessus.

Note 6 □ Acquisition de biens immobiliers

Acquisition de Groupe Immobilier Oxford Inc. («GIOI»)

En octobre 2001, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive BPC Properties Ltd., OMERS a fait l'acquisition (au prix de 23,75 $ par action ordinaire) de toutes les actions ordinaires de GIOI qu'il ne détenait pas déjà. GIOI est une société pleinement intégrée d'exploitation de biens immobiliers commerciaux. OMERS avait détenu précédemment 17 pour cent des actions en circulation de GIOI sur une base diluée.

Voici le résumé de la répartition estimative de la juste valeur de l'actif net acquis de GIOI et du coût d'acquisition.

(en millions)	
ACTIFS ACQUIS	
Biens immobiliers	3 539 $
Juste valeur des autres actifs	216
Survaleur découlant de l'acquisition	396
Total des actifs acquis	4 151 $
PASSIF PRIS EN CHARGE	
Dette prise en charge liée aux biens immobiliers	2 016 $
Autres passifs pris en charge	216
Impôts futurs	303
Total des passifs pris en charge	2 535
Actif net de GIOI	1 616 $
Moins : actions détenues précédemment	258
Actif net acquis	**1 358 $**

L'acquisition de l'actif net a été financée au moyen de créances (note 4).

Note 7 □ Autres actifs

(en millions)	**2001**	2000
Débiteurs – immobilier	**111 $**	35 $
Frais reportés – immobilier	**131**	34
Autres	**14**	16
	256 $	85 $

Note 8 □ Autres éléments de passif liés aux placements

(en millions)	**2001**	2000
Créditeurs – immobilier	**184 $**	51 $
Produit comptabilisé d'avance – immobilier	**100**	71
	284 $	122 $

Note 9 □ Actif net

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées représente le calcul de la valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires d'OMERS à l'égard des prestations constituées jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs d'OMERS. Le calcul de cette obligation est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles dont la direction considère qu'elles lui permettent d'en arriver aux estimations les plus probables à long terme des résultats techniques futurs d'OMERS. La Caisse n'ayant pas l'intention d'éteindre dans un avenir prévisible les obligations découlant du régime de retraite, la juste valeur de ces obligations est donc le mieux représentée par ce même calcul actuariel. Étant donné que les conditions sous-jacentes changent avec le temps, il se peut que les meilleures estimations de la direction changent aussi, ce qui entraînerait une modification importante de la valeur actuarielle des prestations de retraite acquises.

Les principales hypothèses actuarielles les plus probables qui ont été utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle d'OMERS sont les suivantes :

	2001	2000
Taux d'inflation présumé	**3,0 %**	3,0 %
Augmentation présumée des gains ouvrant droit à pension	**4,5 %**	4,5 %
Taux actuariel présumé du rendement du régime	**7,25 %**	7,25 %

L'extrapolation de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001 qui suit tient compte des modifications apportées au régime et approuvées par le gouvernement provincial jusqu'au 31 décembre 2001. Les chiffres correspondants de 2000 ont été retraités afin de refléter l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2000.

L'évaluation comprend un passif relatif aux cotisations qui a été déterminé conformément aux normes actuarielles reconnues pour stabiliser les cotisations. Il correspond à la valeur actualisée de l'augmentation temporaire du coût actuariel annuel au cours des vingt-cinq prochaines années, et il est retranché de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées avant la répartition des provisions.

Note 9 □ Actif net *suite*

(en millions)	**2001**	2000
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice*	**33 236 $**	35 867 $
Rajustement de la juste valeur à des fins actuarielles	**2 239**	(1 913)
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice	**35 475**	33 954
Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	**27 710**	25 462
Intérêt couru sur les prestations	**2 028**	1 845
Prestations constituées	**1 081**	1 030
Prestations versées	**(1 193)**	(1 045)
Modifications apportées au régime	**325**	–
Pertes actuarielles	**275**	418
Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées à la fin de l'exercice	**30 226**	27 710
Dette actuarielle liée aux cotisations	**437**	394
Total de la dette actuarielle	**30 663**	28 104
Actif lié aux prestations bonifiées	**7**	8
Passif lié aux prestations bonifiées	**58**	54
Passif net lié aux prestations bonifiées	**51**	46
	30 714	28 150
Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la dette actuarielle	**4 761 $**	5 804 $

* Ne comprend pas l'actif lié aux prestations bonifiées.

Une partie de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la dette actuarielle a été affectée par le Conseil à la réserve de stabilisation pour la capitalisation. Le montant de la réserve au 31 décembre 2001 s'élève à 1 511 millions de dollars (1 402 millions de dollars en 2000). Une autre partie de l'excédent de l'actif sur la dette a été affectée à une réserve pour insuffisance de cotisations, soit 1 691 millions de dollars pour 2001 (1 637 millions de dollars en 2000).

Les prestations bonifiées ont été constituées, dans le cadre de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et de ses *Règlements*, à l'intention des participants dont les revenus sont supérieurs au montant qui ouvre droit aux pensions maximales permises par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

En décembre 2001, les améliorations des prestations suivantes ont été approuvées par le gouvernement de l'Ontario, suite aux recommandations faites par le Conseil d'OMERS :

1. La période spéciale de retraite anticipée a été prolongée avec modification jusqu'en 2004. Le premier âge d'admissibilité à la retraite anticipée sera celui qui tombe au cours des 15 années antérieures à l'âge de retraite normale (ARN) en 2002 et 2003, et reviendra à 10 années antérieures à l'âge de retraite normale en 2004. De même, le pourcentage de réduction de retraite anticipée de 2,5 % par année pour les participants qui ne sont pas admissibles à une rente de retraite anticipée non réduite sera maintenu en 2002 et 2003 et reviendra à 5 % par année en 2004. Le total de l'âge et des années de service requis pour avoir droit à une rente de retraite anticipée non réduite sera comme suit :

Année	ARN 60	ARN 65
2002	77	82
2003	79	84
2004	80	85
2005	85	90

2. Les participants qui sont partis en retraite avant 1978 avec une rente de retraite basée sur la moyenne de carrière auront droit à une augmentation de leur rente de retraite de 1,92 % rétroactive au 1er janvier 1999. L'augmentation est égale au pourcentage d'augmentation moyen obtenu par les autres participants retraités d'OMERS lorsque le pourcentage de coordination avec le RPC a été réduit de 0,7 % à 0,675 %.

L'augmentation du passif au 31 décembre 2001 du fait des deux améliorations des prestations s'élève à 314 millions de dollars pour la période spéciale de retraite anticipée et à 11 millions de dollars pour l'augmentation de la rente de retraite.

Note 9 – Actif net *suite*

Évaluation de solvabilité – La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont présentées ci-dessus selon le postulat de la continuité, conformément à celui ayant servi aux autres domaines des états financiers. En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si le risque de liquidation est peu évident. Cette évaluation extraordinaire ne comprend pas les prestations bonifiées et suppose un scénario de liquidation. Dans le passé, l'évaluation de solvabilité a été effectuée à partir de la juste valeur à un moment donné d'après la juste valeur de l'actif et un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements des obligations à rendement réel à la date d'évaluation. À partir de 2001, comme le permet la *Loi sur les régimes de retraite*, l'évaluation de solvabilité repose sur la valeur actuarielle de l'actif, qui fait la moyenne des fluctuations de la valeur marchande sur 5 ans, et sur un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements moyens sur 5 ans des obligations à rendement réel. Les chiffres de l'année précédente sont présentés d'après la méthode de l'exercice considéré après redressement pour refléter l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2000.

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées, exclusion faite des prestations bonifiées, était estimée à 33 864 millions de dollars au 31 décembre 2001 (31 300 millions de dollars en 2000). Au 31 décembre 2001, la valeur actuarielle de l'actif net, exclusion faite de l'actif associé au régime bonifié, était de 35 475 millions de dollars (33 954 millions de dollars en 2000). Une provision raisonnable pour les frais de liquidation du régime n'aurait pas pour incidence de réduire grandement l'actif disponible pour les prestations.

NOTE 10 – Revenu de placement net / (perte nette)

a) Revenu de placement net / (perte nette) avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés
Le revenu de placement, avant l'effet des contrats d'instruments dérivés et avant l'attribution des gains / (pertes) matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s pour la période terminée le 31 décembre, est indiqué ci-dessous. Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie d'actif correspondante. Les charges relatives aux activités de placement de 32 millions de dollars (34 millions de dollars en 2000) sont déduites du portefeuille correspondant pour lequel les frais ont été engagés. Le revenu (la perte) matérialisé(e) et non matérialisé(e) provenant des instruments financiers dérivés de (939) millions de dollars [(371) millions de dollars en 2000] est inclus(e) dans le gain net / (la perte nette) sur les placements.

(en millions)	**2001**	2000
REVENU		
Placements portant intérêt		
Dépôts à court terme	**151 $**	153 $
Obligations et débentures canadiennes	**485**	509
Obligations à rendement réel	**34**	9
Obligations non canadiennes	**–**	28
Titres de créance privés	**32**	28
Hypothèques	**107**	101
	809	828
Placements en actions		
Actions canadiennes	**122**	151
Actions non canadiennes	**195**	98
Propriétés extractives	**42**	20
Placements privés en actions canadiennes	**(20)**	49
Placements privés en actions non canadiennes	**5**	14
	344	332
Placements en biens immobiliers	**394**	314
GAIN NET / (PERTE NETTE) SUR LES PLACEMENTS !	**(2 886)**	626
	(1 339)	2 100
Moins revenu / (perte) crédité(e) à ce qui suit :		
Régimes de retraite administrés	**(21)**	31
Provision pour les prestations de retraite supplémentaires	**17**	16
	(1 335)$	2 053 $

! Comprend la perte nette matérialisée de 225 millions de dollars (2000 – gain de 2 004 millions de dollars)

Note 10 □ Revenu de placement net / (perte nette) *suite*

b) Revenu / (perte) de placement par principale catégorie d'actif

Le revenu / (la perte) de placement par principale catégorie d'actif, après attribution des gains et des pertes matérialisés et non matérialisés sur les placements, y compris les contrats d'instruments dérivés, est le(la) suivant(e) :

(en millions)	**2001**	2000
Placements portant intérêt	**888 $**	1 121 $
Placements en actions		
Actions canadiennes	**(1 239)**	1 419
Actions non canadiennes	**(1 576)**	(880)
Placements en biens immobiliers	**588**	440
	(1 339) $	2 100 $

Note 11 □ Cotisations

(en millions)	**2001**	2000
Employeurs, débiteurs à long terme et intérêts y afférents	**4 $**	4 $
Transferts d'autres régimes de retraite	**18**	14
Autres cotisations	**14**	12
	36 $	30 $

En août 1998, une interruption temporaire du versement des cotisations pour les participants et les employeurs est entrée en vigueur. Cette interruption temporaire est réexaminée annuellement et sa prolongation qui, en principe, ne doit pas prendre fin avant le 30 juin 2002 a été approuvée. Ces mesures ont été prises dans le cadre des propositions de gestion de l'excédent dont il est fait mention à la note 9.

Note 12 □ Prestations

(en millions)	**2001**	2000
Prestations de retraite des participants	**1 034 $**	916 $
Paiements de la valeur de rachat	**90**	87
Remboursements de cotisations de participants avec intérêts	**35**	34
Transferts à d'autres régimes de retraite	**34**	8
	1 193 $	1 045 $

Note 13 □ Frais d'administration

a) Charges d'exploitation

(en millions)	**2001**	2000
Services relatifs au personnel	**42 $**	36 $
Développement de systèmes et autres services achetés	**26**	21
Locaux et matériel	**12**	10
Services professionnels [1]	**3**	3
Transport et communication	**2**	3
	85 $	73 $

[1] Comprennent les frais actuariels de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2000), les frais de vérification de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2000) et les frais juridiques de 1,0 million de dollars (0,5 million de dollars en 2000).

Note 13 – Frais d'administration *suite*

b) Rémunération de la direction

Ce tableau porte sur le salaire de base, la prime annuelle et autres rémunérations touchées en 1999, 2000 et 2001 par le directeur général et les quatre autres membres de l'équipe de haute direction.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Prime [1]	Autres rémunérations [2]	Avantages imposables
Dale E. Richmond	2001	319 729 $	99 359 $	15 380 $	29 254 $
Président-directeur général	2000	310 473	–	23 892	22 048
	1999	304 431	–	9 955	20 505
Michael Beswick	2001	174 904 $	55 078 $	8 510 $	17 738 $
Vice-président principal,	2000	164 187	19 982	7 964	9 814
Retraites	1999	155 235	12 834	7 507	9 849
Wayne Gladstone	2001	193 658 $	56 320 $	9 615 $	13 281 $
Vice-président principal,	2000	165 148	18 982	12 836	11 662
Finances et administration	1999	161 984	15 334	7 808	11 678
Tom Gunn	2001	284 864 $	197 186 $	30 744 $	1 332 $
Vice-président principal,	2000	274 569	92 000	22 840	1 232
Placements	1999	268 269	65 000	21 283	1 074
Debbie Oakley [3]	2001	157 318 $	8 313 $	7 212 $	11 680 $
Vice-présidente principale, Affaires générales					

[1] Basée sur les résultats de l'exercice précédent.
[2] Comprennent : règlement de la valeur de congés et allocation d'automobile.
[3] Promue à ce poste en octobre 2000.

Note 14 – Engagements

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, OMERS prend des engagements de placements futurs. Ces engagements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements hypothécaires, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite. Au 31 décembre 2001, ces engagements totalisaient 1,5 milliard de dollars (1 milliard de dollars en 2000).

Chiffres des dix derniers exercices

(en millions de dollars)	**2001**	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
Placements à leur valeur marchande*										
Titres de créance	**13 686**	13 525	11 566	12 947	10 625	8 554	6 757	6 560	6 675	5 682
Actions	**15 379**	18 544	19 586	15 587	16 022	14 612	12 149	11 935	11 570	8 905
Biens immobiliers**	**4 616**	4 437	4 126	3 995	2 729	2 450	2 591	2 151	1 846	1 646
	33 681	36 506	35 278	32 529	29 376	25 616	21 277	20 646	20 089	16 853
Actif à la valeur marchande*										
Total de la Caisse	**33 243**	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378	21 215	18 589	17 778	13 089
Obligations au titre de										
Ententes relatives aux prestations supplémentaires	**165**	148	131	116	110	121	120	154	159	156
Régimes de retraite administrés	**487**	528	502	437	395	341	345	2 465	2 362	3 841
	33 895	36 551	35 563	31 933	29 613	25 840	21 678	20 986	20 279	15 982
Revenu de placement gagné (comprend les gains matérialisés et non matérialisés)										
Régime de base	**(1 335)**	2 053	4 598	2 867	3 692	4 074	2 625	310	3 365	475
Ententes de prestations supplémentaires	**17**	16	16	13	11	9	11	13	8	2
Régimes de retraite administrés	**(21)**	31	69	39	51	55	381	44	448	108
	(1 339)	2 100	4 683	2 919	3 754	4 138	3 017	367	3 819	585
Cotisations reçues pour										
Régime de base	**–**	–	–	364	869	874	869	870	890	878
Déficit actuariel du régime de base	**36**	30	27	8	21	8	6	9	11	12
Ententes de prestations supplémentaires	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–
	36	30	27	372	890	882	876	879	902	890
Versements aux participants										
Rentes versées	**1 034**	916	817	761	699	661	570	491	414	373
Remboursement de cotisations et d'intérêts	**125**	121	178	149	104	89	67	51	43	37
Transferts à d'autres régimes	**34**	8	10	10	9	6	6	4	6	15
	1 193	1 045	1 005	920	812	756	643	546	463	425
Frais										
Administration	**85**	73	70	47	40	35	33	33	31	30
Placement	**32**	34	28	30	24	25	22	18	16	15
	117	107	98	77	64	60	55	51	47	45
Taux de rendement annuel du total de la Caisse										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	**-3,4 %**	6,2 %	15,2 %	10,1 %	14,8 %	19,3 %	14,2 %	1,8 %	25,7 %	5,9 %
Indice repère	**-4,2 %**	4,1 %	14,7 %	10,7 %	15,1 %	18,0 %	16,1 %	1,1 %	23,5 %	7,7 %
Besoins de capitalisation	**5,0 %**	7,5 %	6,8 %	5,3 %	5,0 %	6,4 %	6,0 %	4,5 %	6,0 %	5,5 %

* Valeur marchande au 31 décembre

** Moins passif lié aux placements

OMERS
1, avenue University, bureau 1000
Toronto (Ontario) M5J 2P1

Téléphone 416 369-2400
Sans frais 1 800 387-0813
Courriel client@omers.com
www.omers.com

Available in English.

ISSN 1488-0687

Nous remercions tous les participants et employés qui figurent dans ce rapport annuel. Marlene Merriman, agente d'information; Michael Robinson, agent d'information; Mallory Thao, gestionnaire de portefeuille adjointe, titres à revenu fixe; Clifford Lewis, Ville de Toronto, participant; Ronald Winson, Ville de Toronto, participant; Sheila Smith, consultante, ressources humaines; Tom Gunn, vice-président principal, placements; Larry Newhook, gestionnaire de portefeuille adjoint, instruments dérivés; Fiona Wilson, analyste principale, instruments dérivés; Cortney Walsh, coordonnatrice administrative, ressources humaines; David Ireson, chef de projets spéciaux; Santa DeSousa, retraitée; Filomena Ortiz, infirmière autorisée, participante; Janice Barrick, participante; J. Robert Barrick, retraité; et David Sanchez, technicien, installations de bureau.